



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique

Statistique Canada – N° 85-002-XPF Vol. 18 n° 11 au cat.



STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 1997

par Rebecca Kong

Faits saillants

- En 1997, le taux national de criminalité déclaré par la police a diminué pour la sixième année consécutive, chutant de 5 %. Cette baisse a produit le taux le plus faible observé depuis 1980.
- Le taux de crime de violence a régressé pour la cinquième année d'affilée, accusant une baisse de 1,1 % en 1997. Ces déclinés récents font suite à 15 années d'augmentations consécutives.
- Les taux de presque toutes les infractions de violence ont diminué, y compris l'agression sexuelle (-0,9 %), le vol qualifié (-8 %) et l'homicide (-9 %). En 1997, on a dénombré 581 homicides, soit 54 de moins que l'année précédente.
- Les crimes contre les biens ont chuté de 8 %, suivant la tendance générale à la baisse observée depuis 1991, et accusant la diminution annuelle la plus importante depuis le début de la collecte des statistiques en 1962.
- Après avoir augmenté de façon soutenue depuis une décennie, le taux des vols de véhicules à moteur a enfin connu une baisse (-3 %). Un recul du taux des introductions par effraction dans des résidences (-5 %) a fait suite à deux années de croissance.
- Le taux des adolescents accusés d'infractions au *Code criminel* a régressé de 7 %, poursuivant la tendance générale à la baisse observée depuis 1991. Cette chute était attribuable à une forte diminution du taux des jeunes accusés de crimes contre les biens (-12 %). Le taux des jeunes accusés d'infractions de violence a accusé un recul (-2 %) pour la deuxième année d'affilée.
- Les taux des crimes de violence ont diminué dans 16 des 25 régions métropolitaines de recensement (RMR). Les taux les moins élevés ont été observés à Sherbrooke et à Trois-Rivières, et les plus élevés à Thunder Bay et Regina. Regina a également enregistré la hausse la plus importante des crimes de violence en 1997 (+29 %).
- En 1997, les crimes contre les biens ont augmenté dans trois RMR seulement : Chicoutimi-Jonquière (+10 %), Halifax (+1,6 %) et Trois-Rivières (+1,2 %). Les taux les plus élevés ont été enregistrés à Regina et Vancouver, et les moins élevés, à Saint John (Nouveau-Brunswick) et à Québec.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cnd le numéro ou 70 \$ cnd pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au **(613) 951-7277** ou **1 800 700-1033**, par télécopieur au **(613) 951-1584** ou **1 800 889-9734** ou via l'Internet : order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Juillet 1998
N° 85-002-XPF au catalogue
ISSN 1205-8882
N° 85-002-XIF au catalogue
ISSN 1209-6393

Publication autorisée par le ministre responsable
de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1998

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'« American National Standard for Information Sciences » – « Permanence of Paper for Printed Library Materials », ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Chaque année depuis 1962, les services de police du Canada ont déclaré des affaires qui leur sont signalées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Le présent rapport se veut un examen des données de la criminalité déclarées au cours de l'année 1997. Les données y sont présentées dans l'optique des tendances à court et à long terme.

Les analyses dans le présent rapport mettent l'accent sur les tendances dans les crimes de violence, les crimes contre les biens, les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies, les infractions liées à la drogue et la criminalité chez les adolescents. Les taux de criminalité font l'objet d'un examen aux niveaux national et provincial/territorial, et des principales régions métropolitaines. On met en perspective les tendances relevées dans le taux de criminalité au Canada en les comparant aux tendances observées dans d'autres pays industrialisés.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) tient à remercier les agences de police du Canada ainsi que l'Association canadienne des chefs de police de leur aide sans laquelle la publication de ce rapport serait impossible.

L'interprétation des données de la criminalité déclarées par la police

Les données sur les affaires portées à l'attention de la police sont captées et transmises au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) selon un ensemble commun de règles de déclaration et de définitions approuvées au niveau national. On prie le lecteur de noter, toutefois, que plusieurs facteurs peuvent influencer sur les statistiques officielles de la criminalité. Ces facteurs comprennent : la déclaration par le public à la police; la déclaration par la police au CCSJ; et l'effet de nouvelles initiatives telles que des modifications à la législation, aux politiques ou aux pratiques de mise en application de la loi.

Déclaration à la police

On peut prétendre que les statistiques de la criminalité ne révèlent que la volonté des Canadiens de signaler des actes criminels à la police. Plusieurs raisons peuvent expliquer la décision de la victime de signaler ou non une affaire à la police. Les enquêtes sur la victimisation, telles que l'Enquête sociale générale de 1993¹ et l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC)², peuvent aider à établir des estimations des crimes non signalés. Suivant la tendance relevée dans les données déclarées par la police, les statistiques obtenues des enquêtes sur la victimisation révèlent des diminutions récentes dans les taux de victimisation criminelle chez les Canadiens. Globalement, les taux de victimisation au Canada ont chuté de 11 % entre 1991 et 1995; par comparaison, le taux des crimes déclarés par la police a accusé une baisse de 14 %.

Bien que la sous-déclaration des crimes à la police peut avoir un effet négatif sur les statistiques policières officielles, l'opposé est également vrai : le taux de déclaration à la police peut augmenter si le niveau de tolérance des Canadiens à l'égard de certains crimes diminue, ce qui fait augmenter le nombre d'affaires criminelles enregistrées dans les statistiques. Par exemple, une meilleure information du public dans les domaines de la violence familiale, de l'agression sexuelle et de la criminalité chez les adolescents ont contribué à réduire la tolérance de la société à l'égard de ces comportements, ce qui peut encourager les victimes et les témoins à signaler des affaires à la police.

Déclaration par la police au CCSJ

Les crimes déclarés au CCSJ par les services de police sont soumis à des procédures de contrôle de qualité rigoureuses, tant sur les lieux des services de police qu'au

¹ L'Enquête sociale générale est menée par Statistique Canada. Voir « Tendances dans la victimisation criminelle, de 1988 à 1993 », par Rosemary Gartner et Anthony Doob dans le Juristat (N° 85-002 au catalogue, vol. 14, N° 13).

² Pour de plus amples renseignements, voir « La victimisation criminelle : une perspective internationale » par Sandra Besserer dans le Juristat (N° 85-002XPE/F, vol. 18, n° 6). Pour une description de l'enquête, veuillez vous reporter à la section de la méthodologie à la fin du rapport.

CCSJ. Le CCSJ et les services policiers travaillent continuellement ensemble afin de déceler et de résoudre toutes difficultés liées à la déclaration et la transmission des données. Par exemple, au cours du traitement des données de la criminalité de Toronto pour 1997, on a identifié une erreur qui s'était répercutée sur les comptes des crimes jusqu'en 1996. Travaillant de concert avec le service policier de Toronto, on a résolu le problème et donc corrigé les données de 1996. Veuillez vous reporter à la section de la méthodologie pour obtenir plus de détails au sujet des révisions apportées aux données de 1996.

De plus, depuis quelques temps on soupçonne que les restrictions budgétaires réduisent la capacité de certains services de police de réagir à toutes les affaires qui leur sont signalées et de les documenter, situation qui pourrait mener à une couverture moins complète du programme DUC. Bien qu'on ait suggéré que les baisses récentes des taux de criminalité puissent être attribuables en partie à cet état de choses, ces baisses s'appliquent autant aux crimes graves (ceux qui sont moins susceptibles de ne pas être enregistrés par la police) qu'aux crimes moins graves. De plus, une comparaison des tendances dans les services de police révèle que les services à l'étendue des provinces/territoires connaissent des baisses de la criminalité.

Changements dans la législation, les politiques et les pratiques
Les modifications à la législation, les politiques et les pratiques de mise en application par la police peuvent aussi influencer sur les affaires signalées à la police. Par exemple, lorsqu'une modification au *Code criminel* crée une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction actuelle, le nombre d'affaires signalées à la police est porté à augmenter.

Dans le cas de certains crimes, les hausses et les baisses des statistiques dépendent en grande partie de la mise en application des pratiques policières. Les crimes comme la prostitution, les infractions liées à la drogue et à la conduite avec facultés affaiblies sont le plus souvent découverts dans le cadre de la mise en application de la loi par la police ou de pratiques policières « proactives », et sont rarement signalés par le public. Par conséquent, les efforts de mise en application de la police, tels que les opérations spéciales visant à cibler la prostitution, le commerce de la drogue et la conduite avec facultés affaiblies ont un effet sur les statistiques officielles de la criminalité.

Certains services de police attribuent les baisses récentes des taux de criminalité locaux aux programmes de police communautaire ou à de nouvelles stratégies visant à réduire l'incidence de certains crimes. Le concept des programmes de police communautaire se fonde sur l'idée que la police devrait préconiser une approche proactive, en travaillant, entre autres, avec les individus et les entreprises dans la collectivité pour aborder des problèmes et des préoccupations communautaires. Les critiques, toutefois, croient que les taux de déclaration à la police peuvent être portés à diminuer parce que certains programmes de police communautaire exigent des plaignants qu'ils se présentent aux centres de police communautaire pour déposer un rapport. Par contre, le fait que la police se préoccupe davantage des problèmes communautaires pourrait mener à une amélioration des réponses aux violations mineures ou à

Terminologie clé et définitions

Dans ce rapport, les expressions « crime » et « taux de criminalité » renvoient au nombre d'affaires « réelles » prévues au *Code criminel*, à l'exception des infractions aux règlements de la circulation, à moins d'indication contraire. Les affaires « réelles » sont celles qu'une enquête de la police a jugées fondées. Il importe également de noter que, **dans le cas des affaires comportant plus d'une infraction, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est retenue.** À moins d'indication contraire, le nombre de crimes de violence correspond au nombre de victimes dans les affaires, tandis que le nombre de crimes de non violence est égal au nombre d'affaires ou d'événements. Les taux de criminalité sont exprimés sur une base de 100 000 habitants (les estimations de la population utilisées se trouvent au tableau 9). Voir la section de la méthodologie pour de plus amples détails sur le programme DUC.

une augmentation de la déclaration par les membres de la collectivité, ces deux changements pouvant faire augmenter les statistiques de la criminalité d'un service policier. Quoique les programmes de police communautaire puissent avoir un effet sur les affaires signalées à la police, le sens et l'ampleur de l'impact sont difficiles à évaluer. À part des programmes de police communautaire, certains services policiers attribuent les déclinés de certains crimes à l'amélioration de la gestion des cas et à des nouvelles approches visant la solution et la prévention du crime.

Tendances relevées dans la criminalité en 1997

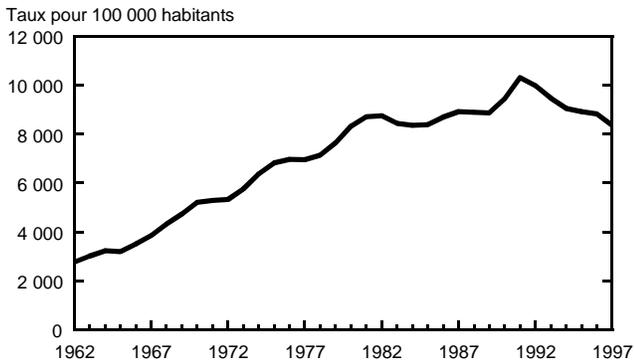
Le taux de criminalité le plus faible depuis 1980

Des 2,5 millions d'affaires prévues au *Code criminel* (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation) déclarées en 1997, 12 % comportaient des crimes de violence, 58 %, des crimes contre les biens et 30 %, d'autres infractions au *Code criminel* (p. ex., méfaits, prostitution, crimes d'incendie, infractions aux lois de cautionnement, troubler la paix). En outre, il y a eu approximativement 155 000 affaires prévues aux règlements de la circulation du *Code criminel* (la plupart de celles-ci étant des infractions de conduite avec facultés affaiblies), 67 000 affaires liées à la drogue et 35 000 affaires prévues à d'autres lois fédérales (p. ex., la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, 2,8 millions d'affaires d'infractions à des lois fédérales ont été signalées à la police (tableau 5).

Après avoir atteint un sommet au début des années 1990, le taux de criminalité au Canada a connu une diminution soutenue. En 1997, le taux de criminalité déclaré par la police a chuté pour la sixième année consécutive (-5 %) (tableau 1). Le taux de criminalité a régressé de 19 % au cours de ces six années, si bien que le taux de 1997 est le taux le plus faible observé depuis 1980 (figure 1). Toutefois, le taux de criminalité de 1997 est de 20 % supérieur, et a augmenté de près de 120 % par rapport au taux observé il y a trente ans. Au cours des dernières décennies, des modifications à la définition du comportement criminel au Canada ainsi que des changements dans notre niveau de tolérance à l'égard de certains crimes peuvent avoir eu une influence sur le niveau de déclaration à la police.

Figure 1

Taux de la criminalité, Canada, 1962-1997



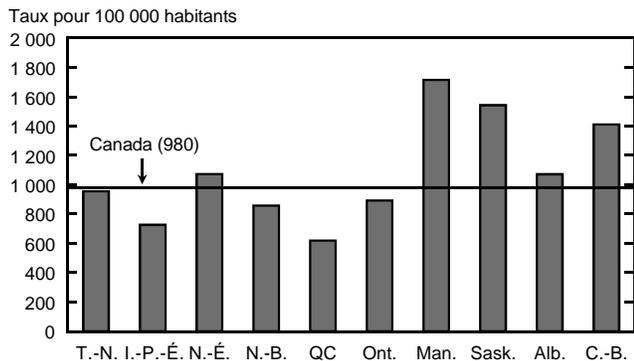
Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

La criminalité est à la baisse dans la plupart des provinces et des régions métropolitaines de recensement

Il y a une grande disparité régionale sur le plan de la répartition des affaires criminelles déclarées au Canada. Par le passé, les taux de criminalité enregistrés dans les provinces de l'Atlantique et au Québec étaient plus faibles que les taux de l'Ontario, qui en revanche étaient moins élevés que les taux observés dans les provinces de l'Ouest. Depuis 1993, toutefois, cette tendance s'est modifiée, puisque l'Alberta a enregistré des taux de criminalité beaucoup moins élevés que ses provinces avoisinantes (figures 2a et 2b). Les taux de criminalité dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont habituellement plus élevés que ceux des provinces (tableau 2).

Figure 2a

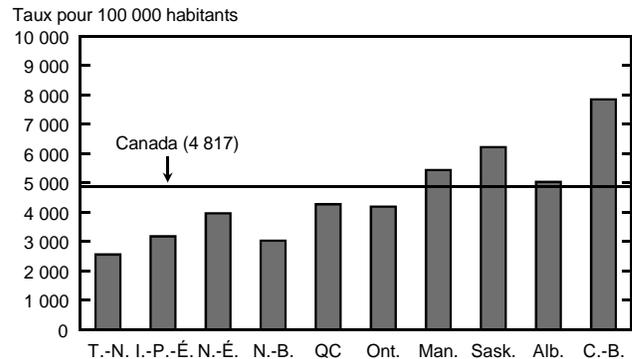
Crimes de violence, Canada et les provinces, 1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Figure 2b

Crimes contre les biens, Canada et les provinces, 1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

En 1997, les taux de criminalité provinciaux ont varié de 5 571 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve à 12 870 affaires pour 100 000 habitants en Colombie-Britannique (tableau 2). À l'exception de la Saskatchewan (+4 %) et de l'Alberta (+1,8 %), toutes les provinces ont suivi la tendance nationale au déclin du taux de criminalité en 1997. Le taux de la criminalité de la Saskatchewan est à la hausse depuis 1994. Par contre, la croissance observée en Alberta, en 1997, faisait suite à cinq années de déclin, trois d'entre celle-ci correspondant à des baisses importantes. L'Île-du-Prince-Édouard a affiché la baisse provinciale la plus forte en 1997, soit 10 %. L'Ontario, qui représente près des quatre dixièmes de la population du Canada, a déclaré une baisse de 9 %.

Les taux de criminalité étaient également à la baisse dans la plupart des régions métropolitaines de recensement (RMR)³. Les taux ont augmenté dans quatre des 25 RMR seulement : Chicoutimi-Jonquière (+5 %), Saskatoon (+4 %) Edmonton (+2 %), et Trois-Rivières (+1,7 %) (tableau 3). Les baisses les plus importantes ont été enregistrées à Ottawa⁴ (-15 %), Saint John (Nouveau Brunswick) (-13 %), Vancouver (-12 %) et Québec (-12 %). Les taux ont également chuté dans les deux plus grandes RMR du pays : Toronto (-8 %) et Montréal (-6 %) (tableaux 3 et 4). Comparativement à la situation observée il y a cinq ans, les taux de criminalité dans la plupart des RMR ont chuté (tableau 3). En 1997, la ville de Québec a continué d'afficher le taux de criminalité le plus faible alors que Regina a déclaré le taux le plus élevé.

³ Une RMR désigne un important noyau urbain (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. En raison des préoccupations concernant la comparabilité des taux de criminalité entre les services de police, dont la composition des populations urbaines/suburbaines et les limites peuvent varier, l'analyse des taux de criminalité se fait selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). Il y a habituellement plus d'un service de police qui assure l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

⁴ Dans ce rapport, « Ottawa » représente la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située en Ontario.

Révisions aux données de 1995 et 1996 :Winnipeg et Toronto

Winnipeg – Au cours de 1997, le service policier de Winnipeg a découvert un sous-dénombrement des crimes qui se produisait depuis 1995. Le problème a été résolu pour ce qui est des données de 1997, et ce service policier a par la suite révisé ses données pour 1995 et 1996 et les a soumises à nouveau au CCSJ. L’an dernier, le CCSJ a rapporté que le taux de criminalité du service policier municipal de Winnipeg avait diminué de 7 % de 1995 à 1996; cependant, la révision des données de 1995 et 1996 a modifié cette baisse, qui atteint seulement 1 %. Les analyses aux niveaux provincial, national et des RMR dans le présent *Juristat* tiennent compte de ces révisions aux données de 1996.

Toronto – Au cours du traitement des données de 1997 provenant de la police métropolitaine de Toronto, une erreur a été décelée qui s’est répercutée sur les données jusqu’en 1996. Ce problème a été résolu et les données de 1996 ont été traitées à nouveau. L’an dernier, le CCSJ a rapporté que le taux de criminalité de la RMR de Toronto avait diminué de 9 % de 1995 à 1996, cependant, la révision des données a modifié cette baisse, qui atteint maintenant 5 %. Les analyses aux niveaux provincial, national et des RMR dans le présent *Juristat* tiennent compte de ces révisions aux données de 1996.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section de la méthodologie.

La criminalité est également en déclin aux É.-U., et en Angleterre et au pays de Galles

D’autres pays connaissent également des diminutions récentes dans leurs taux de criminalité. Selon le Federal Bureau of Investigation, le taux de criminalité indexé⁵ aux États-Unis avait diminué de 4 % en 1997, y compris des baisses de 5 % relativement aux crimes de violence et de 4 % pour les crimes contre les biens. Tous les crimes qui font partie de l’index ont connu une baisse en 1996, y compris le meurtre (-9 %), le vol qualifié (-9 %), le vol de véhicule à moteur (-5 %) et le cambriolage (-3 %). De plus, le taux de criminalité en Angleterre et au pays de Galles a chuté annuellement depuis 1992, ce qui comprend une baisse de 9 % en 1997.

Alors que le taux de criminalité accuse une baisse, il en est ainsi pour le nombre d’adolescents au Canada

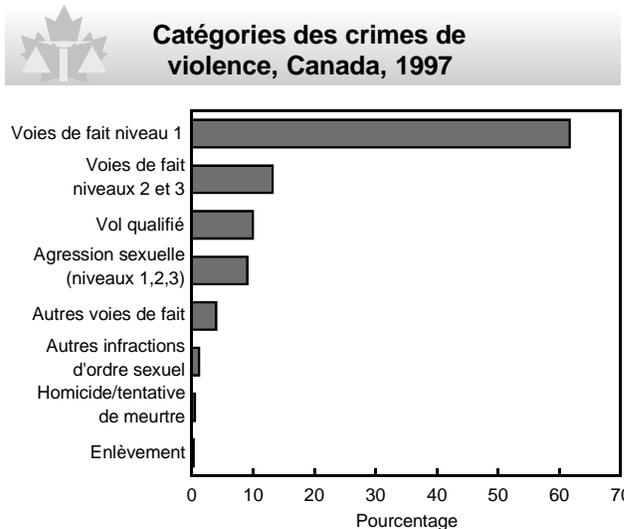
Le domaine de la criminologie dispose d’une abondance de recherches sur les facteurs qui peuvent influencer sur le niveau de criminalité dans la société. Par exemple, les études sur le comportement criminel indiquent que le risque de participer à des activités criminelles est plus élevé chez les jeunes personnes et que la prédominance de la criminalité atteint un sommet au cours des années de l’adolescence et diminue ensuite au cours de la vingtaine⁶. Alors que le taux de criminalité au Canada a diminué au cours des dernières années (c.-à-d. de 1992 à 1997), le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans dans notre pays est demeuré à un niveau peu élevé. De 1986 à 1991, le nombre de jeunes personnes faisant partie de ce groupe d’âge a régressé de façon graduelle de 4,5 millions à 4,1 millions, niveau auquel il se trouve aujourd’hui. De plus, le Canada connaît un vieillissement de sa population. Comparativement à 1986, le nombre d’habitants âgés de 55 ans et plus s’est accru de 5,1 millions à 6,5 millions et continuera vraisemblablement à croître, pour atteindre 8,1 millions en l’an 2006.⁷

Crimes de violence

Les crimes de violence continuent de chuter, pourtant . . .

Les affaires criminelles de violence (296 737 en 1997) incluent l’homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l’agression sexuelle, les autres infractions d’ordre sexuel, l’enlèvement et le vol qualifié (figure 3). Les crimes de violence comptaient pour 12 % des infractions au *Code criminel* en 1997, ce qui représente une légère hausse de 9 % depuis une décennie.

Figure 3



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Le taux de crimes de violence a diminué de 1,1 % en 1997, soit la cinquième baisse d’affilée (tableau 1, figure 4). Avant cette série de baisses, le taux de crimes de violence avait augmenté pendant 15 années consécutives. La plus grande part de cette augmentation est directement attribuable à une forte hausse dans le taux des voies de fait simples (niveau 1), le type de voies de fait le moins grave, qui est responsable de 6 crimes de violence sur 10. Le taux des crimes de violence de 1997 est de 19 % supérieur à ce qu’il était en 1987. Si l’on exclut la catégorie des voies de fait simples du total des crimes de violence, l’augmentation chute à seulement 4 %.

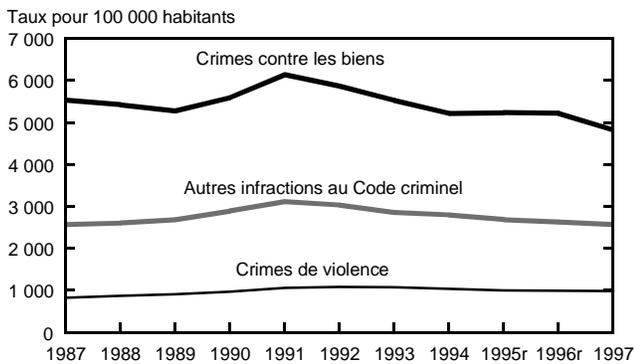
⁵ L’index des crimes des É.-U. se compose des crimes de violence comme le meurtre, l’homicide involontaire coupable non négligent, le viol par la force, le vol qualifié, les voies de fait graves (et non les voies de fait simples), et les crimes contre les biens comme le cambriolage, le larcin-vol, le vol de véhicules à moteur, et les crimes d’incendie.

⁶ Par exemple, Gottfredson et Hirschi. *A General Theory of Crime*. Stanford U. Press:Stanford, 1990 et; Farrington, David P. «The Explanation and Prevention of Youthful Offending» dans David J. Hawkins (ed.) *Delinquency and Crime; Current Theories*. Université Cambridge, 1996, p.74.

⁷ Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016. (N° 91-520 au catalogue), décembre 1994.

Figure 4

Crimes de violence, crimes contre les biens et autres infractions au Code criminel, Canada, 1987-1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Parmi les provinces, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont déclaré les taux les plus élevés, et le Québec, le moins élevé (figure 2a), soit un profil qui correspond à celui des années précédentes. Le taux des crimes de violence s'est accru seulement en Saskatchewan (+15 %), en Alberta (+6 %) et au Manitoba (+1,6 %) en 1997 (tableau 2). La croissance en Saskatchewan est attribuable à des augmentations dans les RMR de Regina (+29 %) et Saskatoon (+7 %) (tableau 3). De même, la hausse en Alberta est le résultat de la croissance dans les RMR de Calgary (+8 %) et d'Edmonton (+4 %). La seule autre RMR qui a enregistré une hausse remarquable de son taux de crimes de violence est Saint John (+10 %), bien que le taux du Nouveau-Brunswick ait diminué. Dans 16 RMR sur 25, on a observé une baisse du taux de crimes de violence, la plus forte diminution ayant été déclarée à Chicoutimi-Jonquière (-14 %).

Le taux des crimes de violence le plus élevé a été enregistré à Thunder Bay (1 810 affaires pour 100 000 habitants), suivie de Regina (1 638), Winnipeg (1 456), Saskatoon (1 397), et Victoria (1 385). Les taux les plus faibles ont été observés à Sherbrooke (410) et Trois-Rivières (488).

... certains Canadiens sont toujours craintifs et inquiets

Malgré les baisses récentes des crimes dans presque tout le pays, les Canadiens sont toujours craintifs. Selon les conclusions de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 1995, 25 % des Canadiens ont déclaré se sentir « quelque peu en danger » ou « très en danger » lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée. Cette proportion constitue une hausse par rapport aux 20 % qui ont exprimé ces sentiments dans l'EIVC de 1991. Cependant, tout comme le taux de criminalité varie selon la province, il peut en être ainsi pour le niveau de crainte et d'inquiétude au sujet de la criminalité.

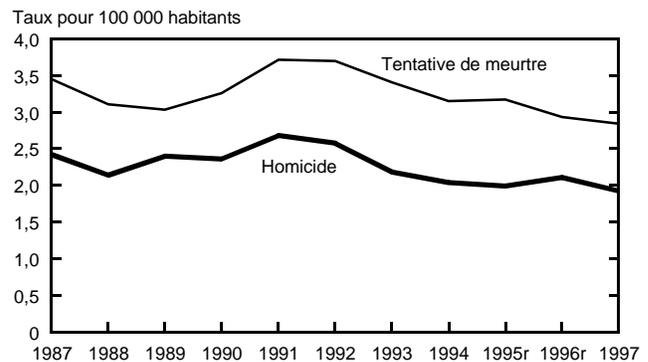
Les homicides continuent de régresser

L'homicide comprend les meurtres au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable, et l'infanticide. En 1997, il y a eu 581 homicides et 861 tentatives de meurtres

(tableau 5). Ensemble, ces crimes continuent d'être responsables de moins de 1 % des affaires de violence déclarées. Le taux d'homicides suit une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 1970, et est à son point le plus bas depuis 1969. Cette tendance s'est poursuivie en 1997, alors qu'on a enregistré une baisse de 9 % (54 homicides de moins qu'en 1996). Le taux des tentatives de meurtre (2,8 pour 100 000 habitants) a également chuté en 1997 (-3 %), suivant une tendance générale se modelant sur celle des meurtres (figure 5).

Figure 5

Affaires d'homicide et tentative de meurtre, Canada, 1987-1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Le taux d'homicides a chuté dans 14 RMR sur 25. Les taux étaient les plus élevés à Saskatoon (3,59 affaires pour 100 000 habitants), Halifax (3,15) et Edmonton (3,00), et les moins élevés à Chicoutimi-Jonquière (aucun homicide), Kitchener (0,69) et London (0,71).

Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a régressé de 10 % par rapport à l'année précédente. Conformément à la tendance observée depuis 1979, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentaient le tiers de tous les homicides en 1997. Parmi les autres méthodes utilisées pour commettre un homicide, il y avait les coups de couteaux (29 %), les coups (20 %), l'étranglement/la suffocation (9 %), inhalation de fumée/ brûlures (5 %) et l'empoisonnement (1 %).

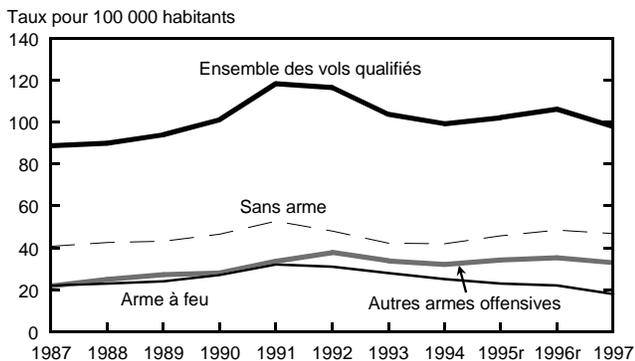
Comme par le passé, la vaste majorité des victimes connaissaient leur agresseur. Parmi les homicides où l'on a pu identifier un accusé, 44 % des victimes ont été tuées par une connaissance, 42 % par un conjoint ou un autre membre de la famille, et 13 % par un étranger.

Les vols qualifiés sont à la baisse après avoir augmenté pour deux années d'affilée

Les 29 590 vols qualifiés en 1997 représentaient un crime de violence sur 10. Après avoir augmenté en 1995 et 1996, le taux de vols qualifiés a diminué de 8 % en 1997 (tableau 5). Malgré les baisses enregistrées au début des années 1990, le taux de vols qualifiés a suivi une tendance générale à la hausse au cours des dix dernières années, et a augmenté de 10 % par rapport à 1987 (figure 6).

Figure 6

Affaires de vol qualifié, Canada, 1987-1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

À présent, un moins grand nombre de vols qualifiés sont commis à l'aide d'une arme à feu. Le taux de ce type de vol qualifié a suivi une tendance générale à la baisse depuis 1991, y compris une diminution de 20 % en 1997. Au cours de ces six ans, le taux a diminué de 41 %. Les vols qualifiés commis à l'aide d'armes autres que les armes à feu, (p. ex., les couteaux) ont connu les augmentations des taux les plus élevées au cours de la dernière décennie bien que le taux ait chuté en 1997 (-7 %). Comparativement à ce qu'il était il y a dix ans, le taux est plus de 50 % supérieur, augmentant, en moyenne, de 5 % chaque année. Les vols qualifiés sans arme ont diminué en 1997 (-3 %) après avoir augmenté pour deux ans. Dans environ 4 vols qualifiés sur 10, aucune arme n'était impliquée.

Le taux des vols qualifiés s'est accru dans seulement 8 RMR sur 25. Les taux des vols qualifiés étaient les plus élevés à Winnipeg (295 affaires pour 100 000 habitants) et Vancouver (240), et les plus faibles à St. John's (Terre-Neuve) (22), Saint John (Nouveau Brunswick) (22) et Chicoutimi-Jonquière (32).

Comparativement aux autres crimes de violence, les vols qualifiés sont plus susceptibles d'être commis par des adolescents. En 1997, 38 % des personnes accusées de vol qualifié étaient des jeunes, comparativement à seulement 15 % des personnes accusées des autres crimes de violence (tableau 7).

Fichier de données du programme DUCII de 1997 (fondé sur l'affaire)

Le programme DUC révisé recueille des renseignements détaillés sur des affaires criminelles individuelles signalées à la police, et comprend des caractéristiques des accusés, des victimes et de l'affaire. L'Enquête recueille actuellement des données auprès de 179 services de police dans six provinces. Ces données représentent 48 % du volume national des infractions au Code criminel. **Le lecteur doit prendre garde au fait que les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale :** les répondants du Québec représentent 41 % de l'échantillon et ceux de l'Ontario, un autre 33 %. À l'exception du Québec, ces données sont tirées d'un échantillon en grande partie urbain. Voir la section de la méthodologie pour plus d'information. Tous les calculs excluent les dossiers pour lesquels la variable à l'étude est indiquée comme inconnue, sauf si on en fait mention autrement.

Les agressions sexuelles chutent pour la quatrième année consécutive

En 1997, les agressions sexuelles représentaient près d'un crime de violence sur dix. On classe les agressions sexuelles en trois niveaux selon la gravité de l'affaire : agression sexuelle de niveau 1 (la catégorie qui correspond aux blessures corporelles les moins graves pour la victime); agression sexuelle de niveau 2 (avec arme, menace d'utiliser une arme, ou infliction de lésions corporelles); et agression sexuelle grave de niveau 3 (blessures, mutilation, défiguration ou danger pour la vie de la victime). En 1997, le taux de chacun de ces niveaux d'agression sexuelle a connu une baisse (tableau 5).

En 1997, on a déclaré 27 063 affaires d'agression sexuelle, la grande majorité de celles-ci, soit 97 %, ont été classées au niveau 1 par la police. En 1997, le taux global des agressions sexuelles a diminué de 0,9 % (tableau 5). Bien que cette variation ait constitué la quatrième baisse consécutive, elle était beaucoup plus faible que celles qui ont été enregistrées au cours des années précédentes. Alors que le taux de 1997 était de 26 % inférieur à ce qu'il était il y a cinq ans, il a quand même atteint un niveau de 6 % supérieur à ce qu'il était il y a une décennie.

Le taux d'agressions sexuelles a chuté dans 14 RMR sur 25. Ces taux étaient les plus élevés à Saint John (Nouveau Brunswick) (198 affaires pour 100 000 habitants) et St. John's (Terre-Neuve) (162), et étaient les moins élevés à Sherbrooke (34) et Trois-Rivières (36).

Selon un échantillon de services policiers, la vaste majorité des victimes d'agressions sexuelles étaient de sexe féminin (84 %) (tableau 6). Les personnes de sexe féminin étaient le plus souvent victimisées par une connaissance occasionnelle (33 %), suivie d'un membre de la famille incluant un conjoint/ex-conjoint (27 %) et d'un étranger (23 %). Les victimes d'agressions sexuelles avaient tendance à être très jeunes, près de 60 % de celles-ci étant âgées de moins de 18 ans. Pour les personnes de sexe féminin, l'âge médian⁸ était de 17 ans. Les victimes de sexe masculin avaient tendance à être beaucoup plus jeunes (âge médian de 11 ans) et étaient également le plus souvent les victimes d'une connaissance occasionnelle (p. ex., un voisin) (42 %), d'un membre de la famille (29 %) ou d'un étranger (13 %). Les jeunes filles (12 ans et moins) avaient le plus souvent été agressées par un membre de la famille (49 %), alors que les garçons du même âge s'étaient fait agresser aussi souvent par une connaissance occasionnelle (39 %) que par un membre de la famille (39 %).⁹

Les voies de fait simples se sont stabilisées après trois années de déclin

La catégorie des crimes de violence la plus souvent déclarée est celle regroupant les voies de fait. Le Code criminel définit plusieurs catégories de voies de fait : voies de fait simples (niveau 1), voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), voies de fait graves (niveau 3), et autres

⁸ La médiane est la valeur du milieu lorsqu'un ensemble de valeurs est classé selon l'ordre de la valeur la plus élevée à la moins élevée.

⁹ Pour de plus amples renseignements, voir « Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille » par Robin Fitzgerald dans le Juristat (N° 85-002 XPE-F au catalogue, vol. 17, n° 11).

voies de fait (c.-à-d. voies de fait sur un agent de la paix, infraction illégale de lésions corporelles, décharger une arme à feu avec intention et autres voies de fait). Les voies de fait simples comptent pour près de 8 affaires de voies de fait sur 10 et 6 affaires de violence déclarées sur 10. Elles comprennent les comportements suivants : pousser, gifler, donner des coups de poing, proférer des menaces verbales face à face, et menacer au moyen d'un acte ou un geste).

Les services de police ont enregistré 222 210 affaires de voies de fait de niveaux 1, 2 et 3 en 1997 (tableau 5). Après avoir été en baisse trois années de suite, le taux des voies de fait est demeuré inchangé en 1997. Cette stabilité est attribuable au changement minime dans le taux des voies de fait simples (-0,3 %), et à une faible augmentation des voies de fait armées (+1,7 %). Les voies de fait de niveau 3 ont continué à chuter, accusant une baisse pour la sixième année consécutive (-5 %).

Le taux des voies de fait (niveaux 1, 2 et 3) a chuté dans 15 RMR sur 25. Malgré la baisse de 7 % enregistrée à Thunder Bay en 1997, cette ville a affiché le taux le plus élevé (1 517 affaires pour 100 000 habitants), suivie de Regina (1 195). Les taux les plus faibles ont été observés à Sherbrooke (284) et Trois-Rivières (310).

Contrairement aux agressions sexuelles, les victimes de voies de fait étaient aussi susceptibles d'être de sexe masculin que de sexe féminin (tableau 6). Les personnes de sexe féminin, toutefois, comptaient pour un plus grand nombre de victimes de voies de fait simples (53 %) et les victimes de sexe masculin comptaient pour un plus grand nombre de victimes de voies de fait armées et de voies de fait graves (66 %). Dans l'ensemble, l'âge médian des victimes de voies de fait était de 28 ans; les personnes de sexe masculin étant un peu plus jeunes que les personnes de sexe féminin (26 ans comparativement à 29 ans) (tableau 6). Les personnes de sexe féminin avaient le plus souvent été agressées par leur conjoint (43 %) ou une connaissance (18 %). Parmi les victimes de sexe masculin, les agresseurs étaient le plus souvent des étrangers (39 %), suivis de connaissances (34 %). Les enfants de moins de 18 ans agressés par leurs parents comptaient pour 3 % de toutes les victimes de voies de fait. Le secret entourant les mauvais traitements infligés aux enfants et l'impuissance que ressentent des jeunes enfants, toutefois, signifient que souvent, ces affaires ne sont pas signalées à la police.

Un échantillon de services de police révèle que la présence d'armes est à la baisse lors de la perpétration d'infractions de violence

Entre 1993 et 1997, la présence d'armes lors de la perpétration d'affaires de violence a connu un recul. Alors que les armes à feu étaient présentes dans 6,8 % des affaires de violence déclarées par un échantillon de 61 services de police en 1993, en 1997, elles étaient présentes dans seulement 5,1 % de ces affaires. La présence de massues/d'instruments contondants a régressé de 7,6 % à 6,5 %, et la présence de couteaux a diminué de 9,6 % à 9,1 %.

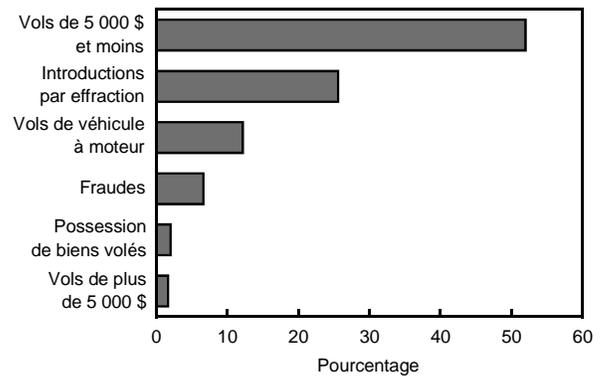
Crimes contre les biens

Le taux de crimes contre les biens continue à diminuer

Les affaires de crimes contre les biens comportent des actes illégaux commis dans l'intention d'obtenir un bien mais qui n'incluent ni le recours à la violence ni des menaces de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés sont des exemples de crimes contre les biens (figure 7). En 1997, il y a eu environ 1,5 millions d'affaires de crimes contre les biens. Le taux des crimes contre les biens suit une tendance générale à la baisse depuis 1991, et comprend une diminution de 8 % en 1997. Le taux de 1997 était de 18 % inférieur au taux enregistré il y a cinq ans et de 13 % inférieur au taux observé il y a dix ans (tableau 1).

Figure 7

Catégories des crimes contre les biens, Canada, 1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Le taux des crimes contre les biens a chuté dans toutes les provinces en 1997. Les diminutions les plus fortes ont été enregistrées en Ontario (-11 %), en Colombie-Britannique (-11 %), et à l'Île-du-Prince-Édouard (-10 %); l'Alberta (-1,0 %), la Nouvelle-Écosse (-1,5 %) et la Saskatchewan (-1,7 %) ont enregistré les diminutions les plus faibles (tableau 2). Malgré la baisse observée en Colombie-Britannique en 1997, cette province continue d'afficher le taux des crimes contre les biens le plus élevé (figure 2b). Terre-Neuve a déclaré le taux le plus faible.

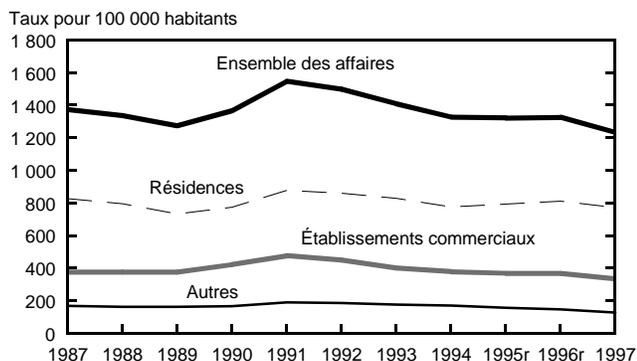
Parmi les 25 RMR, toutes sauf 4 ont déclaré des baisses, le recul le plus marqué ayant été enregistré à Saint John (Nouveau-Brunswick) (-18 %). Des déclinés d'au moins dix pour cent ont été observés à Ottawa (-16 %), Québec (-14 %), Vancouver (-13 %), Sudbury (-11 %), Windsor (-11 %) et Victoria (-10 %) (tableau 3). Les taux ont connu une hausse seulement à Chicoutimi-Jonquière (+10 %), Halifax (+1,6 %) et Trois-Rivières (+1,2 %); le taux de Saskatoon est demeuré stable (-0,1 %). C'est Regina qui a affiché le taux de crimes contre les biens le plus élevé, en dépit d'une chute en 1997, et Saint John (Nouveau-Brunswick) qui a déclaré le taux le plus faible.

Le taux d'introductions par effraction continue de chuter

Au total, on a déclaré 373 355 affaires d'introductions par effraction (IPE) en 1997, ce qui représente le quart de tous les crimes contre les biens (tableau 5). En général, le taux d'IPE est en chute depuis 1991 (figure 8), et comprend une baisse de 7 % en 1997. Parmi les personnes accusées d'IPE, 4 sur 10, étaient des adolescents (tableau 7).¹⁰

Figure 8

Affaires d'introduction par effraction, Canada, 1987-1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

En 1997, la majorité des IPE ont été commises dans des résidences privées (63 %) par contraste à des établissements commerciaux ou entreprises (27 %), ou à d'autres lieux (p. ex., les remises, entrepôts) (10 %). Après avoir grimpé deux années d'affilée, les IPE dans des résidences ont chuté en 1997 (-5 %). Les taux déclarés par la police en ce qui concerne les IPE dans des entreprises (-10 %) et les autres types d'IPE (-13 %) ont également diminué, poursuivant leur tendance à la baisse.

Le taux des IPE a augmenté dans seulement 4 RMR sur 25 en 1997 : Chicoutimi-Jonquière (+22 %), Trois-Rivières (+15 %), Halifax (+2 %) et Montréal (+0,8 %). En 1997, les taux étaient les plus élevés à Regina (2 834 affaires pour 100 000 habitants) et Vancouver (2 191), et les moins élevés à Toronto (757) et Saint John (Nouveau-Brunswick) (769).

Selon le Centre d'information en assurance du Canada¹¹, la moyenne des réclamations faites par des propriétaires et locataires de résidences relativement à des pertes encourues suite à des affaires d'IPE était de 5 034 \$ en 1996 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), et la moyenne des réclamations faites par des entreprises commerciales était de 5 162 \$. Au total, les pertes de biens encourues dans le cadre d'IPE ont coûté environ 398 millions de dollars à l'industrie de l'assurance en 1996.

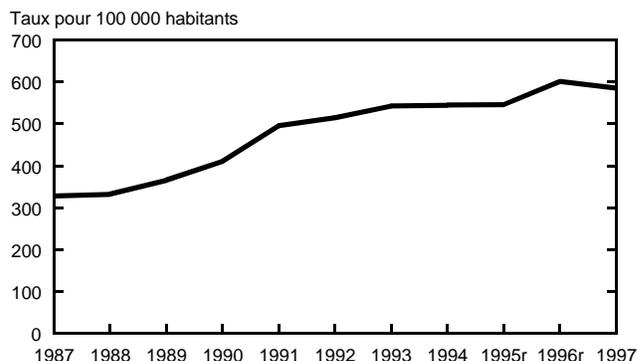
Le vol de véhicule à moteur diminue pour la première fois depuis plus d'une décennie

En 1997, les vols de véhicules à moteur ont compté pour environ 1 crime contre les biens sur 8 (177 286 affaires). Suivant une période de croissance soutenue de plus d'une décennie, le taux

des vols de véhicules à moteur a enfin chuté en 1997 (-3 %) (figure 9). Le taux actuel est, toutefois, encore beaucoup plus élevé qu'il ne l'était il y a cinq ans (+14 %) et dix ans (+79 %).¹² En particulier, il y a eu une forte augmentation de vols de « camions » au cours des dernières années, incluant les fourgonnettes et les véhicules d'utilité sportive. Cela n'est pas étonnant si l'on considère que le nombre rapporté de fourgonnettes et de véhicules d'utilité sportive sur la route a augmenté de 84 % entre 1992 et 1996.¹³

Figure 9

Affaires de vol de véhicule à moteur, Canada, 1987-1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Malgré une diminution à l'échelle nationale, le taux des vols de véhicules à moteur s'est accru dans près de la moitié des 25 RMR. C'est Regina qui a enregistré le taux le plus élevé (1 479 affaires pour 100 000 habitants), suivie de Winnipeg (1 352). Les taux les plus faibles ont été déclarés par St. John's (Terre-Neuve) (134) et Saint John (Nouveau-Brunswick) (149).

Les vols de véhicules à moteur et de leurs pièces ont coûté approximativement 600 millions de dollars à l'industrie d'assurance canadienne en 1996 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles) comparativement à 500 millions de dollars en 1995.¹⁴

Comme dans le cas des affaires d'introductions par effraction, le vol de véhicule à moteur est, de façon générale, considéré comme un crime de l'adolescence. En 1997, 43 % des personnes inculpées pour vol de véhicule à moteur étaient des jeunes âgés de 12 à 17 ans. En comparaison, les jeunes ne comptaient que pour 22 % de l'ensemble des personnes accusées de toutes autres infractions au *Code criminel* (tableau 7).

¹⁰ Pour plus d'information, voir « L'introduction par effraction au Canada, 1996 » par Rebecca Kong dans le Juristat (N° 85-002 XPE/F au catalogue, vol. 18 n° 5)

¹¹ Les membres du Centre d'information en assurance du Canada représentent environ 80 % de l'ensemble de l'industrie de l'assurance.

¹² Pour plus d'information, voir « Vol de véhicule à moteur au Canada – 1996 » par Julie Sauvé dans le Juristat (N° 85-002 XPE/F au catalogue, vol. 18 n° 1).

¹³ Centre d'information sur les véhicules du Canada. « How Cars Measure Up, 1995-1996 » (publié en 1997).

¹⁴ Centre d'information sur les véhicules du Canada.

Le tiers de toutes les infractions sont des vols

En 1997, les 782 051 affaires de vol (à l'exclusion des vols de véhicules à moteur et des IPE) représentaient le tiers de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* et de plus de la moitié de tous les crimes contre les biens. Le taux de vol en 1997 était de 9 % inférieur au taux de l'année précédente (tableau 5) et est, de façon générale, en décroissance depuis 1991.

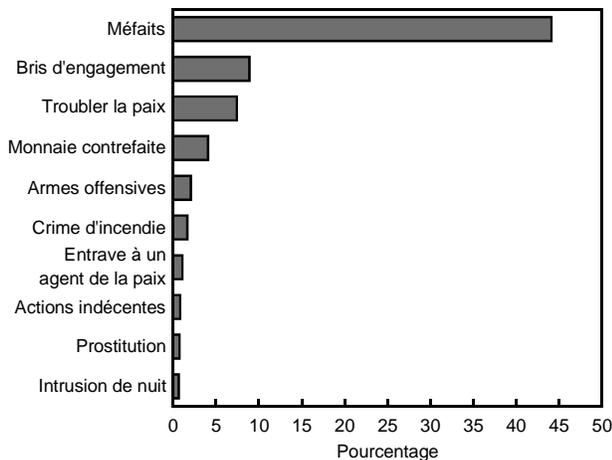
De tous les vols, 40 % étaient des vols dans des véhicules à moteur, 13 % concernaient des vols à l'étalage, 9 % étaient des vols de bicyclettes, et 37 % visaient d'« autres » types de vols. En 1997, on a déclaré des baisses relativement à tous les types de vols. En comparaison d'autres infractions, une proportion élevée (31 %) de personnes inculpées de « vol de 5 000 \$ et moins » sont de sexe féminin, la plupart de celles-ci ayant été accusées de vol à l'étalage (tableau 7).

Autres affaires liées à des infractions au Code criminel

Les 744 687 infractions au *Code criminel* qui ne peuvent être consignées dans les catégories des crimes de violence ou des crimes contre les biens sont déclarées dans la catégorie « Autres infractions au *Code criminel* » (figure 10). Ces crimes comptent pour 3 affaires d'infractions au *Code criminel* sur 10 et incluent des crimes tels que les méfaits, les infractions liées aux armes, la prostitution, les crimes d'incendie, les infractions aux lois de cautionnement et le fait de troubler la paix.

Figure 10

Affaires liées à d'autres infractions prévues par le Code criminel, Canada, 1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Les infractions liées aux armes diminuent

Les crimes liés aux armes offensives incluent la possession/l'usage d'armes prohibées ou à autorisation restreinte, la possession d'une arme dans le but de commettre un crime, et l'usage négligent d'une arme à feu. Les armes prohibées sont celles qu'il est illégal de posséder. Ces armes incluent les couteaux à cran d'arrêt, les nunchakus, les armes à feu à tir rapide, et les carabines ou fusils de chasse tronçonnés. Les armes à autorisation restreinte, telles que les armes de poing, sont celles qui sont permises dans certaines conditions (p. ex., usage légal et enregistrement avec la police). Il est possible de posséder légalement des armes non restreintes. Dans le cas des carabines et des fusils de chasse, cependant, les individus doivent détenir un certificat d'acquisition d'une arme à feu pour acheter de tels fusils.¹⁵

Les 16 079 affaires d'armes offensives déclarées par la police en 1997 ont compté pour moins de 1 % des affaires d'infractions au *Code criminel*. Le taux de ces affaires a diminué pour la troisième année consécutive (-3 %) (tableau 5).

Les crimes d'incendie accusent une baisse mais sont quand même plus élevés qu'ils ne l'étaient il y a une décennie

La police a déclaré 12 799 affaires de crimes d'incendie en 1997 (tableau 5). De 1989 à 1992, le taux des crimes d'incendie s'est accru de 70 %. Depuis cette période, il est demeuré relativement stable chutant, en moyenne, de 1,6 % annuellement, ce qui comprend une baisse de 1,3 % en 1997. En 1997, les cibles les plus fréquentes dans le cadre des crimes d'incendie étaient les véhicules à moteur (28 %), les résidences (25 %), les entreprises non commerciales (24 %) et les lieux commerciaux et les bureaux (15 %). Quatre personnes sur 10 accusées de crimes d'incendie étaient des adolescents (tableau 7).

Le taux des infractions de méfaits continue à diminuer

En 1997, les 341 687 affaires de méfaits déclarées par la police représentaient 14 % de toutes les infractions au *Code criminel* et plus de 4 affaires d'« autres » infractions au *Code criminel* sur 10 (tableau 5). La tendance générale au déclin dans le taux des affaires de méfaits s'est poursuivie en 1997 lorsqu'on a enregistré une diminution de 8 %. Les cibles les plus fréquentes dans le cadre des méfaits étaient les véhicules à moteur (66 %). Comme par les années précédentes, les jeunes âgés de 12 à 17 ans comptaient pour le tiers des personnes accusées de cette infraction en 1997 (tableau 7).

Les affaires liées à la prostitution accusent une baisse

La plupart des crimes liés à la prostitution comportent la communication avec une personne aux fins de la prostitution (cette activité comprend autant les prostitué(e)s que les clients) ou l'arrêt d'un véhicule dans le même dessein. Le taux des affaires de prostitution déclarées par la police a régressé de

¹⁵ Veuillez vous reporter au Code criminel du Canada pour les conditions et définitions précises.

10 % en 1997 (tableau 5). En dépit d'un accroissement en 1995, le taux des affaires de prostitution au cours des années 1990 a suivi une tendance générale à la baisse. Parmi les différents types d'infractions liées à la prostitution, ceux qui impliquent des maisons de débauche sont les seuls à avoir augmenté régulièrement depuis 1993, y compris une hausse notable de 54 % du taux en 1997. C'est une augmentation dans la province du Québec qui a alimenté cet accroissement le plus récent. À travers le pays, la déclaration des affaires de prostitution dépend en grande partie des pratiques de mise en application de la loi de la police. On prévient le lecteur que ces pratiques peuvent varier avec le temps et d'une province ou d'une municipalité à l'autre.

En 1997, 5 884 personnes ont été accusées de crimes liés à la prostitution, dont 56 % étaient de sexe féminin. Bien que certaines personnes de sexe masculin accusées des crimes liés à la prostitution aient été accusées de vivre des profits de la prostitution ou étaient eux-mêmes des prostitués, on peut supposer que la majorité de ces personnes étaient des clients. Seulement 4 % des personnes accusées d'affaires de prostitution en 1997 étaient des adolescents. La prostitution des enfants est une source sérieuse de préoccupation pour les Canadiens, et les jeunes personnes qui entrent en contact avec la police sont souvent renvoyées à des programmes de déjudiciarisation au lieu d'être mises en accusation.¹⁶ Il est donc important de tenir compte du fait que les compilations de la DUC peuvent ne pas être indicatives de l'étendue réelle de la prostitution chez les enfants.

Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel

En 1997, la police a déclaré 155 327 affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel*, ce qui représente une diminution de 5 % par rapport à 1996. La conduite avec facultés affaiblies comptait pour 58 % de ces affaires en 1997, le défaut de s'arrêter et de demeurer sur les lieux d'un accident, pour 32 %, et la conduite dangereuse ou durant une interdiction, pour les autres 10 %.

Les affaires de conduite avec facultés affaiblies sont toujours à la baisse

Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies incluent la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, vaisseau ou avion, la conduite avec un taux sanguin d'alcool de plus de 0,08 %, et le défaut de fournir un échantillon d'haleine et/ou de sang à la demande d'un agent de police. En 1997, la police a accusé 72 139 personnes de conduite avec facultés affaiblies, soit une baisse de 10 % par rapport à 1996, ce qui est conforme à la tendance décroissante à long terme des taux (figure 11). Comme c'est le cas pour les infractions liées à la prostitution et à la drogue, les pratiques d'application de la loi peuvent influencer sur les variations dans les chiffres sur la conduite avec facultés affaiblies.¹⁷

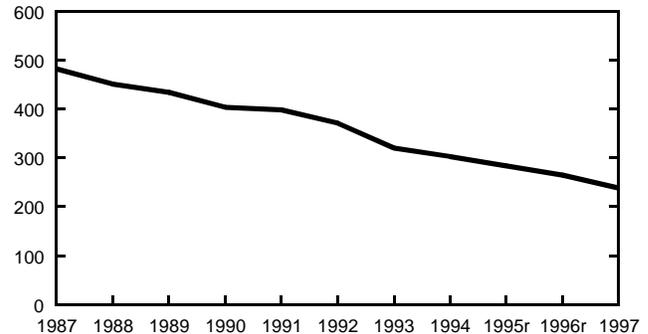
¹⁶ Pour plus d'information, voir « La prostitution de rue au Canada », par Doreen Duchesne, Juristat (N° 85-002-XPE/F au catalogue, vol. 17, N° 2)

¹⁷ Pour plus d'information, voir « La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996 » par Sylvain Tremblay dans le Juristat (N° 85-002 XPE/F au catalogue, vol. 17 n° 2)

Figure 11

Personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1987-1997

Taux pour 100 000 habitants



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Drogues

Peu de changement au taux des infractions liées à la drogue

À compter de 1997, toutes les affaires liées à la drogue sont prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS). Les affaires liées au cannabis ont été responsables de 70% des 66 521 affaires liées à la drogue déclarées en 1997. Presque 9 personnes sur 10 accusées d'infractions liées aux drogues étaient des adultes.

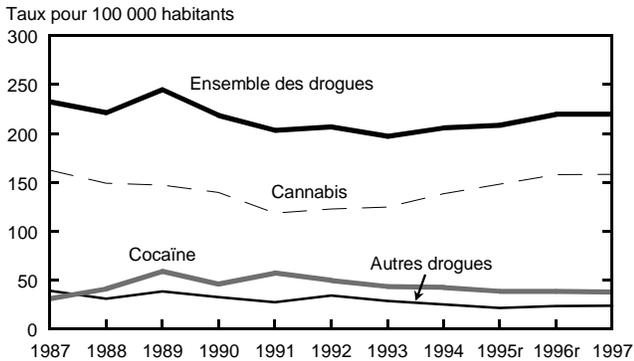
Nouvelle loi concernant les drogues : La loi sur les drogues et substances contrôlées

Avant 1997, les drogues relevaient de deux lois fédérales distinctes : la *Loi sur les stupéfiants*, qui régissait les drogues illégales telles que le cannabis, la cocaïne et l'héroïne; et la *Loi sur les aliments et drogues*, qui régissait les drogues contrôlées et à usage restreint telles que les amphétamines, le LSD et les différentes drogues obtenues par ordonnance. Le 14 mai 1997, on a promulgué une nouvelle loi intitulée *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS) pour remplacer les deux lois existantes. La LRDS réunit certaines parties des deux lois précédentes, tout en modernisant et améliorant les politiques du Canada sur le contrôle et l'abus des drogues. La LRDS vise également à satisfaire les obligations internationales du Canada dans le cadre d'un certain nombre de protocoles internationaux sur les drogues.

Après avoir augmenté durant trois années consécutives, le taux des affaires liées aux drogues a très peu changé en 1997 (+0,1 %) (tableau 5). Après une période de croissance soutenue depuis 1991, au cours de laquelle l'augmentation annuelle était de 6 % en moyenne, le taux des infractions liées au cannabis est aussi demeuré pratiquement inchangé en 1997 (+0,3 %), et cette stabilité a influé sur le taux global de crimes liés à la drogue (figure 12). Poursuivant la tendance générale à la baisse observée depuis 1992, le taux des infractions de cocaïne a régressé une fois de plus, chutant de 1,6 % en 1997. Après avoir accusé une assez forte hausse en 1996 (+8 %), le taux des affaires liées aux «autres» drogues (p. ex., l'héroïne, les amphétamines et les barbituriques) n'a augmenté que de 1,0 % en 1997.

Figure 12

Affaires liées à la drogue, Canada, 1987-1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Par le passé, la majorité des affaires liées aux drogues étaient des infractions liées à la « possession » (62 % en 1997) et la plupart de celles-ci comportaient la possession du cannabis. Tout comme dans le cas des infractions reliées à la prostitution et à la conduite avec facultés affaiblies, les pratiques d'application de la loi ont une influence sur les tendances des crimes liés à la drogue.

Criminalité chez les jeunes

L'évaluation de la criminalité chez les jeunes

Les jeunes qui ont des démêlés avec la justice peuvent être mis en accusation ou faire l'objet d'une autre mesure. La décision de procéder avec une mise en accusation dépend de nombreux facteurs, notamment l'admissibilité du jeune à un programme de mesures de rechange. Comme le prévoit la *Loi sur les jeunes contrevenants*, l'objectif de la mesure de rechange (MR) est d'éviter aux jeunes personnes des procédures judiciaires, pourvu que certaines conditions soient remplies. Généralement, le renvoi aux programmes de MR se fait avant la mise en accusation et est réservé aux contrevenants primaires.¹⁸ De plus, la police peut choisir de régler le cas d'un jeune de façon informelle en lui donnant un avertissement ou en discutant de l'affaire avec ses parents lorsqu'il s'agit de contrevenants primaires qui ont commis des infractions mineures.

Par conséquent, les taux d'accusations dépendent de l'utilisation que l'on fait des programmes de MR, du fait que le renvoi au programme de MR peut se faire avant ou après la mise en accusation, et de la mesure dans laquelle les cas sont réglés de façon informelle. Le taux d'accusation des jeunes n'est donc pas un indicateur parfait de l'étendue de la criminalité chez les jeunes, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des infractions relativement mineures commises par des contrevenants primaires. Toutefois, les données sur les jeunes qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en accusation (c.-à-d. renvoyés à un programme de MR ou dont le cas est réglé de façon informelle) sont disponibles auprès de plusieurs secteurs de compétence et montrent que le taux des jeunes qui n'ont pas été inculpés a également régressé depuis 1991. Cela peut indiquer que les baisses du nombre de jeunes accusés ne sont pas simplement le résultat d'une augmentation de l'utilisation des mesures de rechange.

La diminution du taux d'accusations chez les jeunes est principalement attribuable à une baisse du nombre d'accusations pour des crimes non violents

Alimenté par une diminution des accusations relatives à des crimes non violents, le taux global des jeunes accusés

d'infractions au *Code criminel* a chuté de 7 % en 1997 (tableau 8). Au total, 111 736 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont été accusés d'infractions au *Code criminel* en 1997. Plus de la moitié (53 %) de ces jeunes ont été accusés de crimes contre les biens, alors que 20 % ont été accusés de crimes de violence. Les autres jeunes ont été accusés d'autres infractions au *Code criminel*, telles que des méfaits et des infractions contre l'administration de la justice. Cette répartition a changé depuis une décennie alors que 69 % étaient accusés de crimes contre les biens et 9 % de crimes de violence. Ce changement est attribuable en grande partie aux augmentations du nombre de jeunes accusés de voies de fait simples (de niveau 1) et aux diminutions du nombre d'accusations liées à des vols et des introductions par effraction (tableau 8).

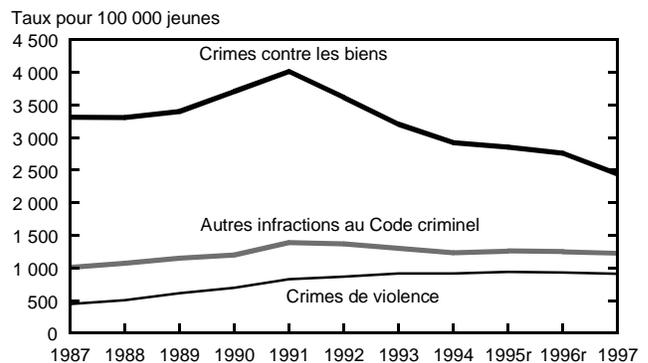
	Jeunes accusés	Adultes accusés
Certaines infractions		
Total - Crimes de violence	20%	30%
Voies de fait	15%	26%
Vols qualifiés	3%	2%
Total - Crimes contre les biens	53%	38%
Vols	26%	19%
Introductions par effraction	15%	7%
Vols de véhicules à moteur	6%	2%
Total - Autres infractions au Code criminel	27%	32%
Méfaits	6%	4%
TOTAL DU CODE CRIMINEL	100%	100%

Le taux des jeunes accusés de crimes de violence est en baisse pour la deuxième année d'affilée

En 1997, le taux des adolescents accusés de crimes de violence a diminué (-2 %) pour la deuxième année consécutive (figure 13, tableau 8). Comparativement à ce qu'il était il y a cinq ans, le taux de 1997 est de 5 % supérieur, et plus du double de ce qu'il

Figure 13

Taux d'accusation des jeunes, 1987 à 1997



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

¹⁸ Voir «Résumé national des mesures de rechange offertes aux jeunes», Juristat (N° 85-205 au catalogue, vol. 10, N° 2).

était il y a une décennie. Cette augmentation ne peut simplement être attribuée à l'augmentation du taux des jeunes accusés de voies de fait simples (niveau 1).

En 1997, le taux d'accusations des adolescents a augmenté dans le cas de l'homicide (+9 %) et des « autres » types de voies de fait (p. ex., les voies de fait sur un policier) (+7 %). Les taux des jeunes accusés de vol qualifié (-0,2 %) ont très peu varié. Le taux des jeunes accusés d'agression sexuelle a chuté pour la quatrième année d'affilée (-7 %) et le taux des jeunes accusés de voies de fait (niveaux 1, 2 et 3) a régressé pour la deuxième année consécutive (-3 %). En 1997, 54 adolescents âgés de 12 à 17 ans ont été accusés d'homicide, soit cinq de plus qu'en 1996. Entre 1986 et 1996, 49 jeunes, en moyenne, ont été accusés d'homicide chaque année.

Au cours des dernières années, on s'est préoccupé de l'augmentation de la violence parmi les personnes de sexe féminin, particulièrement les adolescentes. Au cours des 10 dernières années, le taux des adolescentes accusées de crimes de violence s'est accru beaucoup plus rapidement (+179 %) que celui des adolescents (+85 %). En 1997, le taux des adolescents accusés de crimes de violence a chuté de 4 % tandis que le taux des adolescentes a augmenté de 5 %. Toutefois, le taux des adolescentes accusées de crimes de violence (472 pour 100 000 habitants) est toujours beaucoup moins élevé que celui des adolescents (1 328).

Le taux de jeunes accusés de crimes contre les biens continue à chuter

En termes de crimes contre les biens, le taux d'accusation des jeunes a régressé (-12 %) pour la sixième année consécutive (figure 13, tableau 8). Le taux d'accusation des jeunes a chuté relativement à toutes les infractions contre les biens, y compris le vol (-13 %), l'introduction par effraction (-9 %) et le vol de véhicule à moteur (-8 %).

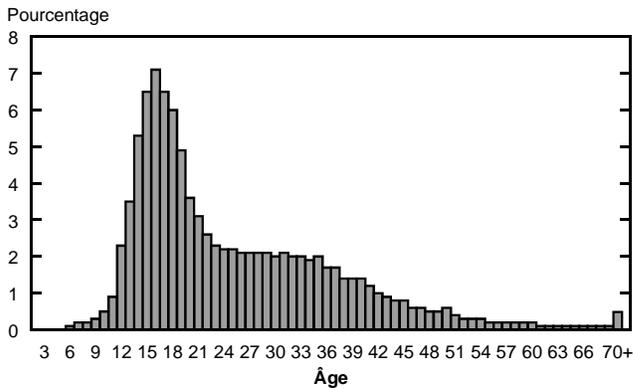
Le nombre de jeunes accusés d'autres infractions au *Code criminel* a également diminué (-2 %) en 1997 (figure 13, tableau 8). Alors que le taux d'accusations des jeunes a chuté pour la plupart des infractions telles que les infractions liées aux armes (-5 %) et les méfaits (-8 %), les taux ont augmenté dans le cas des jeunes accusés de crimes d'incendie (+9 %) et de contrefaçon de monnaie (+50 %). Le taux des adultes accusés de contrefaçon de monnaie a aussi subi une importante hausse en 1997 (+68 %).

Les personnes accusées de crimes contre les biens sont plus jeunes que celles qui sont accusées de crimes de violence

Alors que les personnes accusées¹⁹ de crimes contre les biens sont susceptibles d'être jeunes, la gamme d'âge des personnes accusées de crimes de violence est beaucoup plus vaste. Tandis que plus de 4 personnes sur 10 accusées de crimes contre les biens étaient âgées de 13 à 20 ans (figure 14a), ce groupe d'âge comptait pour moins du quart des personnes accusées de crimes de violence (figure 14b). L'âge médian des personnes accusées de crimes contre les biens était de 21 ans, comparativement à l'âge médian des personnes accusées d'infractions de violence (29 ans).²⁰

Figure 14a

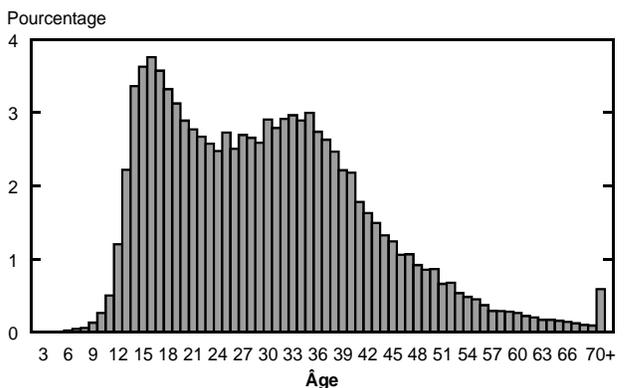
Personnes accusées des crimes contre les biens selon l'âge, 1997



Source : Échantillon non aléatoire de 179 services de police qui représentent 48 % du volume national de crimes. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Figure 14b

Personnes accusées des crimes de violence selon l'âge, 1997



Source : Échantillon non aléatoire de 179 services de police qui représentent 48 % du volume national de crimes. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Méthodologie

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Le

¹⁹ « Personnes accusées » dans cette section se rapporte aux personnes impliquées dans des affaires « classées par mise en accusation » et « classées sans mise en accusation ».

²⁰ Ces âges médians diffèrent de ceux présentés dans le tableau 7 puisqu'ils sont calculés en fonction de toutes personnes accusées d'une infraction et non seulement pour les personnes dont l'affaire a été classée par mise en accusation.

programme DUC agrégé dont la mise en oeuvre remonte à 1962, recueille des statistiques sur la criminalité et les infractions aux règlements de la circulation déclarées par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du programme DUC reflètent donc les crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières.

À l'heure actuelle, le programme DUC collecte des données à deux niveaux de détail :

1. Programme DUC agrégé

Le programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées et le nombre d'affaires réelles (sauf celles qui ne sont pas fondées), le nombre d'affaires classées par mise en accusation, le nombre de personnes accusées selon le sexe et selon leur répartition dans le groupe des jeunes ou des adultes. Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés du programme.

Le programme DUC agrégé classe les affaires selon l'infraction la plus grave de l'affaire, (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions de violence qu'aux infractions non violentes. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans le programme DUC.

Le programme DUC agrégé évalue les affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois compté comme s'il s'agissait d'une infraction non violente (p. ex., le nombre de personnes dans une banque au cours d'un vol qualifié). Dans le cas des crimes non violents, on compte une affaire (classée selon *l'infraction la plus grave*) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. Programme DUC révisé - (fichier de recherche DUCII fondé sur l'affaire)

Le programme révisé des micro-données recueille des renseignements détaillés sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. En 1997, des données détaillées ont été recueillies auprès de 179 services de police dans six provinces par l'entremise du programme DUC révisé. Ces données représentent 48 % du volume national des crimes réels prévus au *Code criminel*. Les affaires consignées au fichier de recherche de 1997 sont réparties comme suit : 41 % du Québec, 33 % de l'Ontario, 11 % de l'Alberta, 8 % de la Colombie-Britannique, 6 % de la Saskatchewan et 1 % du Nouveau-Brunswick. À l'exception du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On a préservé la continuité avec les données du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres globaux à la fin de l'année.

Dans ce rapport, le taux de criminalité exclut les infractions aux règlements de la circulation en raison du caractère instable de ces données dans le temps. Cette instabilité est attribuable aux changements dans les pratiques policières à l'égard de ces infractions qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex., le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident).

Révisions aux données de la criminalité pour les villes de Toronto et Winnipeg pour 1996

Les données de la criminalité portant sur l'année 1996, provenant des services policiers des régions métropolitaines de Toronto et de Winnipeg ont dû faire l'objet d'importantes révisions et ont été modifiées depuis la diffusion des statistiques de la criminalité de 1996 en juillet 1997.

Révisions aux données de la criminalité pour 1995 et 1996						
	Taux de crime de violence		Taux de crimes contre la propriété		Taux de crimes - Total	
	% changement 95-96		% changement 95-96		% changement 95-96	
	Publié l'an dernier	Révisé	Publié l'an dernier	Révisé	Publié l'an dernier	Révisé
Toronto	-11 %	-4 %	-6 %	-4 %	-9 %	-5 %
Ontario	-5 %	-3 %	-5 %	-5 %	-6 %	-5 %
Winnipeg	-5 %	+9 %	-6 %	-3 %	-7 %	-1 %
Manitoba	-2 %	+5 %	-4 %	-3 %	-4 %	-1 %
Canada	-2 %	-1 %	-1 %	--	-2 %	-1 %

-- nombres infimes

Toronto

Au cours du traitement des données en 1997, une erreur a été décelée dans les données de Toronto, et cette erreur s'est répercutée sur les données jusqu'en 1996. Cette erreur a entraîné le rejet d'un nombre important d'affaires criminelles valides par le système de traitement des données du CCSJ. Le problème a été rectifié et les données de 1996 ont été révisées. Le présent *Juristat* tient compte des corrections aux données de 1996. Il importe de noter qu'en dépit des révisions aux données de Toronto pour 1996, cette ville et l'Ontario affichent toujours une baisse de leur taux de criminalité de 1995 à 1996.

Winnipeg

Au cours de 1997, le service de police de Winnipeg a découvert qu'un certain nombre d'infractions mineures n'étaient pas déclarées à leur système d'information, et que, par conséquent, le CCSJ ne recevait pas l'information. Les données de Winnipeg pour 1995 ont aussi été touchées, mais de façon moins remarquable. Le problème a été rectifié et le service de police de Winnipeg a envoyé au CCSJ les données révisées pour 1995 et 1996. Le présent *Juristat* tient compte des corrections apportées à ces données.

Le tableau à la page 14 montre l'effet de ces révisions sur la variation dans le taux national de criminalité de 1995 à 1996.

Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 1996 (EIVC)

L'EIVC est une enquête menée auprès de victimes de la criminalité dans plus de 30 pays du monde en 1996, y compris des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Elle a été coordonnée par le ministère de la Justice des Pays-Bas et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité. Au Canada, l'Enquête a été financée par le ministère de la Justice, le Centre canadien de la statistique juridique et le ministère du Solliciteur général du Canada. Au total, 2 134 personnes âgées de 16 ans et plus ont été choisies au hasard partout au Canada et interviewées par téléphone au sujet de leurs expériences de la criminalité pendant l'année 1995, des raisons pour lesquelles elles avaient signalé ou pas signalé les crimes à la police, de leurs sentiments de sécurité, des mesures de sécurité prises, et de leur perception du système de justice. L'Enquête avait déjà été réalisée en 1991 pour mesurer les taux de victimisation.

Tableau 1

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995 ¹	1996 ¹	1997
Population (en milliers)	26 549,7	26 894,8	27 379,3	27 790,6	28 111,0	28 532,5	28 895,7	29 264,7	29 616,5	29 959,5	30 285,8
Taux de crimes de violence	826	865	908	970	1 056	1 078	1 074	1 038	998	990	980
Variation en % d'une année à l'autre*	5,7	4,7	5,0	6,8	8,9	2,0	-0,4	-3,3	-3,8	-0,8	-1,1
Taux de crimes contre les biens	5 531	5 419	5 271	5 593	6 143	5 870	5 534	5 209	5 236	5 213	4 817
Variation en % d'une année à l'autre*	0,1	-2,0	-2,7	6,1	9,8	-4,4	-5,7	-5,9	0,5	-0,4	-7,6
Taux d'autres infractions prévues par le Code criminel	2 565	2 603	2 682	2 891	3 114	3 034	2 860	2 795	2 678	2 625	2 558
Variation en % d'une année à l'autre*	7,7	1,5	3,0	7,8	7,7	-2,6	-5,7	-2,3	-4,2	-2,0	-2,6
Taux global de crimes prévus par le Code criminel excluant les infractions aux règlements de la circulation	8 923	8 887	8 860	9 454	10 313	9 982	9 467	9 042	8 913	8 828	8 355
Variation en % d'une année à l'autre*	2,6	-0,4	-0,3	6,7	9,1	-3,2	-5,2	-4,5	-1,4	-1,0	-5,4

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires corrigées de 1986 à 1990; estimations postcensitaires définitives pour 1991 et 1995; estimations postcensitaires mises à jour de 1996 à 1997.

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

¹ Révisé. Après la diffusion des données de 1996 en juillet 1997, une erreur a été décelée qui a mené à un sous-dénombrement du nombre de crimes enregistrés en 1996 pour Toronto et en 1995 et 1996 pour Winnipeg. Cette erreur a été corrigée et les données dans ce *Juristat* tiennent compte des révisions. Pour plus de détails, voir la section de la méthodologie.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 2

Certaines affaires liées à des infractions prévues par le Code criminel,¹ Canada, provinces et territoires, 1997

	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont. ²	Man. ²	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada ²
Population 1997	562 198	137 148	946 824	761 117	7 430 997	11 421 648	1 142 169	1 021 696	2 841 328	3 921 546	31 607	67 478	30 285 800
Homicide													
nombre	6	-	24	8	132	178	30	25	60	114	1	3	581
taux	1,1	-	2,5	1,1	1,8	1,6	2,6	2,4	2,1	2,9	3,2	4,4	1,9
variation en % du taux*	-13,2	-100,0	32,6	-11,2	-14,7	-6,1	-33,6	-22,2	11,0	-10,6	...	-25,8	-9,5
Aggression sexuelle (1,2,3)													
nombre	863	142	1 167	933	3 302	9 021	1 533	1 699	3 071	4 636	113	583	27 063
taux	154	104	123	123	44	79	134	166	108	118	358	864	89
variation en % du taux*	9,2	-15,3	0,8	-5,5	-0,2	-5,7	-1,1	14,6	-0,8	-1,3	26,1	32,6	-0,9
Voies de fait (1,2,3)													
nombre	4 125	779	8 088	5 044	30 342	77 630	14 882	11 801	23 099	42 817	833	2 770	222 210
taux	734	568	854	663	408	680	1 303	1 155	813	1 092	2 635	4 105	734
variation en % du taux*	-1,6	-14,0	-4,6	-4,6	-3,9	-2,3	1,0	16,0	8,6	-0,2	-2,6	2,5	--
Vol qualifié													
nombre	68	17	425	145	8 224	9 272	2 136	971	2 333	5 931	27	41	29 590
taux	12	12	45	19	111	81	187	95	82	151	85	61	98
variation en % du taux*	32,5	-0,4	-2,4	-28,2	-16,4	-6,5	6,2	20,4	-2,3	-7,8	78,8	9,6	-7,9
Total - Crimes de violence													
nombre	5 370	996	10 153	6 529	45 964	101 910	19 571	15 751	30 432	55 298	1 053	3 710	296 737
taux	955	726	1 072	858	619	892	1 713	1 542	1 071	1 410	3 332	5 498	980
variation en % du taux*	-1,6	-11,4	-4,3	-5,7	-6,7	-2,8	1,6	15,5	5,9	-1,1	4,6	9,6	-1,1
Introductions par effraction													
nombre	3 867	895	9 193	6 108	104 092	108 066	16 837	18 791	31 144	71 942	773	1 647	373 355
taux	688	653	971	803	1 401	946	1 474	1 839	1 096	1 835	2 446	2 441	1 233
variation en % du taux*	-7,2	-18,5	-4,0	-11,3	-2,7	-11,7	0,3	1,5	-3,0	-10,3	1,0	-16,8	-7,0
Vol de véhicules à moteur													
nombre	506	265	2 558	1 526	49 426	55 937	11 297	6 999	15 508	32 659	214	391	177 286
taux	90	193	270	200	665	490	989	685	546	833	677	579	585
variation en % du taux*	-7,3	26,9	5,6	2,2	2,4	-5,6	9,9	7,6	6,5	-14,2	13,1	-13,3	-2,6
Autres vols													
nombre	8 200	2 670	21 568	12 113	143 560	268 484	29 076	30 307	80 502	182 289	1 407	1 875	782 051
taux	1 459	1 947	2 278	1 591	1 932	2 351	2 546	2 966	2 833	4 648	4 452	2 779	2 582
variation en % du taux*	-5,5	-6,4	-0,7	-10,0	-8,3	-11,8	-13,8	-4,7	-0,1	-10,6	-5,8	-17,4	-9,1
Total - Crimes contre les biens													
nombre	14 378	4 357	37 530	23 053	317 681	478 882	62 139	63 524	143 011	307 482	2 624	4 269	1 458 930
taux	2 557	3 177	3 964	3 029	4 275	4 193	5 440	6 218	5 033	7 841	8 302	6 327	4 817
variation en % du taux*	-5,6	-10,2	-1,5	-8,6	-4,7	-11,0	-5,5	-1,7	-1,0	-10,5	-0,3	-14,5	-7,6
Armes offensives													
nombre	135	65	476	334	1 039	6 422	1 202	823	2 030	3 322	56	175	16 079
taux	24	47	50	44	14	56	105	81	71	85	177	259	53
variation en % du taux*	-18,1	40,8	-4,6	-2,4	-19,4	-5,4	-4,7	5,6	-3,6	6,8	-7,3	5,6	-3,0
Méfaisits													
nombre	4 723	1 638	12 788	6 355	58 700	112 022	21 879	16 985	38 906	63 295	1 004	3 392	341 687
taux	840	1 194	1 351	835	790	981	1 916	1 662	1 369	1 614	3 177	5 027	1 128
variation en % du taux*	-11,9	-13,5	-1,4	-18,0	-8,5	-12,3	-2,1	2,3	9,2	-12,1	9,0	22,0	-7,6
Total - Autres infractions au Code criminel													
nombre	11 572	3 967	30 013	17 723	128 507	257 114	43 333	44 571	85 871	141 923	3 029	7 064	774 687
rate	2 058	2 892	3 170	2 329	1 729	2 251	3 794	4 362	3 022	3 619	9 583	10 469	2 558
variation en % du taux*	-8,9	-8,7	-1,7	-6,3	-2,5	-5,9	-0,7	7,9	5,3	-4,1	12,0	5,6	-2,5
TOTAL - CODE CRIMINEL													
nombre	31 320	9 320	77 696	47 305	492 152	837 906	125 043	123 846	259 314	504 703	6 706	15 043	2 530 354
taux	5 571	6 796	8 206	6 215	6 623	7 336	10 948	12 122	9 127	12 870	21 217	22 293	8 355
variation en % du taux*	-6,2	-9,7	-2,0	-7,4	-4,3	-8,5	-2,8	3,6	1,8	-7,8	5,7	-0,2	-5,4

¹ À l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation.

² Après la diffusion des données de 1996 en juillet 1997, une erreur a été décelée qui a mené à un sous-dénombrement du nombre de crimes enregistrés en 1996 pour Toronto et en 1995 et 1996 pour Winnipeg. Cette erreur a été corrigée et les données dans ce Juristat tiennent compte des révisions. Pour plus de détails, voir la section de la méthodologie.

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

-- nombres infimes

* En comparaison avec le taux de 1996. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Population au 1er juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 1996 et 1997.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 3

Taux de criminalité pour les régions métropolitaines de recensement¹

	Total du Code Criminel ²			Crimes de violence			Crimes contre les biens		
	Taux de 1997	% de variation du taux entre 1996-1997 ³	% de variation du taux entre 1992-1997 ³	Taux de 1997	% de variation du taux entre 1996-1997 ³	% de variation du taux entre 1992-1997 ³	Taux de 1997	% de variation du taux entre 1996-1997 ³	% de variation du taux entre 1992-1997 ³
Regina	14 500	-3,9	-1,3	1 638	29,1	51,3	9 129	-9,5	-2,5
Vancouver	13 029	-12,0	-18,3	1 258	-4,7	-11,7	9 080	-13,1	-9,3
Saskatoon	12 126	3,5	4,8	1 397	6,6	17,1	6 940	-0,1	-0,4
Victoria	11 433	-5,4	-13,4	1 385	1,7	9,5	6 213	-10,0	-23,2
Thunder Bay	11 259	-6,0	-23,6	1 810	-6,0	0,3	5 493	-4,0	-31,0
Winnipeg ⁴	10 281	-5,9	-5,9	1 456	-1,6	29,1	5 972	-9,0	-12,3
Halifax	9 388	-1,5	-24,4	1 126	-3,7	-15,4	5 597	1,6	-21,0
Edmonton	8 836	2,3	-29,8	959	4,0	-23,5	5 198	-0,5	87,6
London	8 652	-10,3	-17,4	809	-9,3	-19,0	5 408	-9,8	-69,2
Windsor	8 116	-7,5	-21,1	812	-7,0	-29,6	4 575	-11,2	-17,9
Ottawa-Hull (partie Ontario)	8 023	-15,1	-27,0	861	-5,9	-23,2	5 030	-15,8	-24,0
Calgary	7 796	-0,9	-29,7	833	8,0	-5,4	5 221	-3,3	-32,1
Hamilton	7 608	-6,2	-17,9	1 122	-1,8	-3,5	4 406	-8,6	-16,2
St. Catharines-Niagara ⁵	7 559	-4,7	-21,1	663	0,6	-19,6	4 551	-9,7	-20,0
Montréal	7 531	-5,8	-20,6	782	-7,0	-25,1	5 126	-4,3	-20,1
Sudbury	7 505	-9,6	-27,8	890	-4,4	-17,0	4 595	-11,2	-29,0
Ottawa-Hull (partie Québec)	7 216	-8,2	-21,1	728	1,4	-2,8	4 348	-8,7	-22,0
St. John's	7 077	-4,6	-18,7	1 018	-1,2	-42,7	4 063	-1,9	-13,9
Saint John	6 980	-12,6	3,9	1 092	10,1	34,6	3 619	-17,5	-5,3
Trois-Rivières	6 662	1,7	-8,2	488	-4,4	-12,7	4 338	1,2	-10,9
Toronto ⁴	6 549	-7,6	-22,5	852	-1,4	-14,5	3 932	-9,1	-23,2
Kitchener ⁵	6 458	-7,6	-29,5	730	1,0	-20,1	4 076	-9,6	-29,2
Chicoutimi-Jonquière	6 323	5,3	-11,6	570	-13,9	-17,7	4 304	9,8	-10,6
Sherbrooke	5 853	-7,4	-34,6	410	-1,3	-14,5	3 949	-8,8	-38,1
Québec	5 664	-11,5	-23,2	504	-6,1	-12,2	3 765	-14,2	-28,1

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires définitives pour 1992; estimations postcensitaires mises à jour pour 1996; estimations postcensitaires préliminaires pour 1997.

La région métropolitaine de recensement (RMR) d'Oshawa est exclue de ce tableau pour des raisons d'ordre méthodologique liées à la difficulté d'apparier les frontières des juridictions policières aux frontières des RMR.

² Inclut les crimes autres que les crimes de violence et les crimes contre les biens; exclut les infractions aux règlements de la circulation.

³ Variation du pourcentage basée sur des taux non arrondis.

⁴ Après la diffusion des données de 1996 en juillet 1997, une erreur a été décelée qui a mené à un sous-dénombrement du nombre de crimes enregistrés en 1996 pour Toronto et en 1995 et 1996 pour Winnipeg. Cette erreur a été corrigée et les données dans ce Juristat tiennent compte des révisions. Pour plus de détails, voir la section de la méthodologie.

⁵ Les populations ont été ajustées afin de correspondre aux frontières des services policiers.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 4

Certaines affaires liées à des infractions prévues par le Code criminel dans les principales régions métropolitaines de recensement, 1997¹

	Toronto ²	Montréal	Vancouver	Edmonton	Calgary	Ottawa-Hull (partie Ont.)	Québec	Winnipeg ²	Hamilton
Population 1997	4 511 966	3 384 233	1 927 998	899 466	885 130	788 788	700 197	677 291	663 587
Homicide									
nombre	77	72	50	25	9	9	9	20	11
taux	1,7	2,1	2,6	2,8	1,0	1,1	1,3	3,0	1,7
variation en % du taux*	-4,0	0,7	-12,4	23,9	-27,8	-19,4	-40,2	-28,6	7,8
Agression sexuelle (1,2,3)									
nombre	2 583	1 554	1 579	920	583	565	306	541	601
taux	57	46	84	102	66	72	44	80	91
variation en % du taux*	-1,3	4,9	-0,1	-2,3	-0,9	-15,7	2,3	5,6	-9,4
Voies de fait (1,2,3)									
nombre	28 509	16 705	17 339	6 125	5 401	4 945	2 327	6 845	6 141
taux	632	494	939	681	610	627	332	1 011	925
variation en % du taux*	-5,7	-2,6	0,3	8,1	10,2	-9,1	-4,8	-3,9	-1,0
Vol qualifié									
nombre	5 915	6 305	4 632	1 075	1 028	987	630	1 995	502
taux	131	186	240	120	116	125	90	295	76
variation en % du taux*	-6,4	-18,8	-7,9	-8,7	9,9	1,9	-17,0	6,2	-6,3
Total - Crimes de violence									
nombre	38 439	26 450	24 263	8 630	7 371	6 795	3 529	9 864	7 447
taux	852	782	1 258	959	833	861	504	1 456	1 122
variation en % du taux*	-1,4	-7,0	-4,7	4,0	8,0	-5,9	-6,1	-1,6	-1,8
Introduction par effraction									
nombre	34 144	51 289	42 233	10 783	9 903	9 791	8 963	10 063	6 533
taux	757	1 516	2 191	1 199	1 119	1 241	1 280	1 486	984
variation en % du taux*	-8,2	0,8	-12,4	-0,7	-8,3	-15,2	-16,9	-2,9	-4,1
Vols de véhicules à moteur									
nombre	20 703	32 145	21 922	4 818	6 581	6 131	2 822	9 158	6 350
taux	459	950	1 137	536	744	777	403	1 352	957
variation en % du taux*	-10,6	2,3	-19,2	-2,5	11,7	-7,4	-7,6	8,3	3,1
Autres vols									
nombre	106 715	80 577	103 301	25 948	26 562	21 074	12 988	19 040	14 765
taux	2 365	2 381	5 358	2 885	3 001	2 672	1 855	2 811	2 225
variation en % du taux*	-9,1	-8,6	-12,0	0,1	-1,4	-18,5	-13,7	-19,0	-14,3
Total - Crimes contre les biens									
nombre	177 400	173 487	175 058	46 753	46 217	39 676	26 365	40 448	29 239
taux	3 932	5 126	9 080	5 198	5 221	5 030	3 765	5 972	4 406
variation en % du taux*	-9,1	-4,3	-13,1	-0,5	-3,3	-15,8	-14,2	-9,0	-8,6
Armes offensives									
nombre	1 606	369	1 222	458	289	380	61	505	228
taux	36	11	63	51	33	48	9	75	34
variation en % du taux*	-2,7	-22,9	-2,7	4,8	-11,7	6,6	-32,5	-4,8	2,5
Méfais									
nombre	33 602	28 751	25 559	11 424	9 413	7 879	5 880	11 764	5 891
taux	745	953	1 326	1 270	1 063	999	840	1 737	888
variation en % du taux*	-14,3	-0,2	-20,0	11,3	5,9	-21,2	-7,4	-6,6	-12,6
Total - Autres infractions au Code criminel									
nombre	79 647	54 945	51 883	24 094	15 419	16 815	9 765	19 317	13 801
taux	1 765	1 624	2 691	2 679	1 742	2 132	1 395	2 852	2 080
variation en % du taux*	-7,2	-9,5	-11,5	7,5	2,7	-16,6	-5,6	-0,9	-3,2
TOTAL - CODE CRIMINEL excluant les infractions aux règlements de la circulation									
nombre	295 486	254 882	251 204	79 477	69 007	63 286	39 659	69 629	50 487
taux	6 549	7 531	13 029	8 836	7 796	8 023	5 664	10 281	7 608
variation en % du taux*	-7,6	-5,8	-12,0	2,3	-0,9	-15,1	-11,5	-5,9	-6,2

¹ Des données comparables peuvent être disponibles sur demande. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations sont basées sur les chiffres de population provenant de la Division de la démographie, Statistique Canada. Les estimations intercensitaires des populations correspondent aux frontières des secteurs de compétence des corps policiers.

² Après la diffusion des données de 1996 en juillet 1997, une erreur a été décelée qui a mené à un sous-dénombrement du nombre de crimes enregistrés en 1996 pour Toronto et Winnipeg. Cette erreur a été corrigée et les données dans ce Juristat tiennent compte des révisions. Pour plus de détails, voir la section de la méthodologie.

* En comparaison du taux de 1996. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 5

Affaires liées aux lois fédérales déclarées à la police, selon la règle de l'infraction la plus grave, Canada, 1993 - 1997

	1993		1994		1995 ¹		1996 ²		1997		Variation du taux en % 1996-1997 ¹
	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	
Population (en milliers)	28 895,7		29 264,7		29 616,5		29 959,5		30 285,8		
Homicide	630	2	596	2	588	2	635	2	581	2	-9,5
Tentative de meurtre	984	3	922	3	939	3	878	3	861	3	-3,0
Total - Voies de fait (niveaux 1,2,3)	223 754	774	222 300	760	217 618	735	219 919	734	222 210	734	--
Niveau 1	181 807	629	181 577	620	178 934	604	181 545	606	182 946	604	-0,3
Avec arme / niveau 2	38 767	134	37 725	129	35 921	121	35 626	119	36 618	121	1,7
Graves / niveau 3	3 180	11	2 998	10	2 763	9	2 748	9	2 646	9	-4,7
Autres voies de fait	14 749	51	14 264	49	13 462	45	12 171	41	11 778	39	-4,3
Total - Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)	34 754	120	31 706	108	28 234	95	27 026	90	27 063	89	-0,9
Niveau 1	33 536	116	30 572	104	27 278	92	26 076	87	26 186	86	-0,7
Avec arme / niveau 2	860	3	769	3	659	2	653	2	605	2	-8,3
Graves / niveau 3	358	1	365	1	297	1	297	1	272	1	-9,4
Autres infractions sexuelles	4 171	14	3 818	13	3 494	12	3 343	11	3 672	12	8,7
Enlèvement	1 204	4	1 129	4	1 035	3	977	3	982	3	-0,6
Total - Vol qualifié	29 955	104	29 010	99	30 332	102	31 797	106	29 590	98	-7,9
Avec armes à feu	8 038	28	7 361	25	6 692	23	6 737	22	5 478	18	-19,6
Avec autres armes	9 720	34	9 386	32	10 127	34	10 543	35	9 933	33	-6,8
Autres	12 197	42	12 263	42	13 513	46	14 517	48	14 179	47	-3,4
Total - Crimes de violence	310 201	1 074	303 745	1 038	295 702	998	296 746	990	296 737	980	-1,1
Total - Introduction par effraction	406 421	1 407	387 867	1 325	390 784	1 319	397 057	1 325	373 355	1 233	-7,0
Établissements commerciaux	115 757	401	110 480	378	108 749	367	110 196	368	100 652	332	-9,6
Résidences	239 322	828	227 199	776	235 129	794	242 639	810	233 844	772	-4,7
Autres	51 342	178	50 188	171	46 906	158	44 222	148	38 859	128	-13,1
Vol de véhicules à moteur	156 685	542	159 469	545	161 696	546	180 123	601	177 286	585	-2,6
Vol de plus de 5 000 \$ (1 000 \$ avant 1995)	117 765	408	116 396	398	42 080	142	27 075	90	24 026	79	-12,2
Vol de 5 000 \$ et moins (1 000 \$ avant 1995)	774 293	2 680	727 414	2 486	820 908	2 772	823 732	2 749	758 025	2 503	-9,0
Possession de biens volés	30 827	107	30 130	103	31 293	106	31 772	106	29 544	98	-8,0
Fraude	113 046	391	103 243	353	103 964	351	102 052	341	96 694	319	-6,3
Total - Crimes contre les biens	1 599 037	5 534	1 524 519	5 209	1 550 725	5 236	1 561 811	5 213	1 458 930	4 817	-7,6
Méfaits	415 508	1 438	396 904	1 356	380 041	1 283	365 830	1 221	341 687	1 128	-7,6
Jeux et paris	704	2	421	1	568	2	766	3	421	1	-45,6
Violations des conditions sous caution	66 271	229	65 952	225	66 939	226	68 949	230	68 920	228	-1,1
Crimes contre l'ordre public	54 492	189	51 213	175	51 401	174	54 563	182	57 594	190	4,4
Armes offensives	18 584	64	18 898	65	17 571	59	16 400	55	16 079	53	-3,0
Prostitution	8 517	29	5 575	19	7 170	24	6 397	21	5 812	19	-10,1
Crimes d'incendie	12 470	43	13 509	46	13 156	44	12 830	43	12 799	42	-1,3
Autres	249 842	865	265 473	907	256 381	866	260 601	870	271 375	896	3,0
Total - Autres infractions au Code criminel	826 388	2 860	817 945	2 795	793 227	2 678	786 336	2 625	774 687	2 558	-2,5
TOTAL - CODE CRIMINEL exclut les infractions aux règlements de la circulation	2 735 626	9 467	2 646 209	9 042	2 639 654	8 913	2 644 893	8 828	2 530 354	8 355	-5,4
Total - Conduite avec facultés affaiblies ²	117 574	407	107 768	368	102 285	345	96 280	321	90 099	297	-7,4
Défaut de s'arrêter lors d'un accident	60 066	208	60 138	205	54 180	183	49 896	167	49 954	165	-1,0
Autres	20 185	70	18 529	63	17 419	59	16 286	54	15 274	50	-7,2
Total - Règlements de la circulation du Code criminel	197 825	685	186 435	637	173 884	587	162 462	542	155 327	513	-5,4
TOTAL - CODE CRIMINEL	2 933 451	10 152	2 832 644	9 679	2 813 538	9 500	2 807 355	9 371	2 685 681	8 868	-5,4
DROGUES	56 817	197	60 153	206	61 613	208	65 729	219	66 521	220	0,1
AUTRES LOIS FÉDÉRALES	48 282	167	40 525	138	36 121	122	34 274	114	35 207	116	1,6
TOTAL - LOIS FÉDÉRALES	3 038 550	10 516	2 933 322	10 023	2 911 272	9 830	2 907 358	9 704	2 787 409	9 203	-5,2

¹ Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non-arrondis.

² Inclut conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, un taux d'alcoolémie dépassant 80mg, le défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de sang.

^{*} Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Population au 1er juillet : estimations postcensitaires finales de 1993 à 1995, et estimations postcensitaires mises à jour pour 1996 et 1997.

[†] Révisé. Après la diffusion des données de 1996 en juillet 1997, une erreur a été décelée qui a mené à un sous-dénombrement du nombre de crimes enregistrés en 1996 pour Toronto et en 1995 et 1996 pour Winnipeg. Cette erreur a été corrigée et les données dans ce Juristat tiennent compte des révisions.

Pour plus de détails, voir la section de la méthodologie.

-- nombres infimes

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 6



Victimes de crimes de violence selon l'âge et le sexe, 1997

	Sexe		Âge			Âge médian		Total
	Masculin	Féminin	Adultes	Jeunes (12 à 17 ans)	Enfants (de moins de 12 ans)	Masculin	Féminin	
	%	%	%	%	%			
Homicide ¹	64	36	82	6	12	32	35	33
Tentative de meurtre	75	25	92	6	2	28	30	29
Voies de fait (niveaux 1,2,3)	52	48	79	16	5	26	29	28
Autres voies de fait	83	17	95	4	1	31	29	30
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)	16	84	41	32	27	11	17	16
Autres agressions sexuelles	25	75	18	34	48	11	12	12
Enlèvement	44	56	..	17	83	6	7	7
Vol qualifié	61	39	76	22	2	22	32	26
Harcèlement criminel	21	79	93	6	1	36	31	32
Rapt/prise d'otage	37	63	80	14	6	28	25	26

¹ Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'homicide, CCSJ.
 .. N'ayant pas lieu de figurer

Source : Fichier de recherche du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 1997 - CCSJ, représente 48 % du volume national de la criminalité.

Tableau 7



Personnes accusées selon le sexe et l'âge, certaines affaires, 1997

	Sexe		Âge		Âge médiane ¹		Total
	Hommes	Femmes	Adultes	Jeunes (12 à 17 ans)	Hommes	Femmes	
	%	%	%	%			
Homicide ²	84	16	88	12	29	28	29
Tentative de meurtre	89	11	91	9	29	27	28
Voies de fait	83	17	86	14	30	27	30
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)	98	2	84	16	33	22	33
Autres infractions sexuelles	96	4	86	14	37	28	36
Enlèvement	58	42	97	3	33	32	32
Vol qualifié	88	12	62	38	21	16	21
Total - Crimes de violence	85	15	84	16	29	26	29
Introduction par effraction	92	8	60	40	20	19	20
Vol de véhicules à moteur	90	10	57	43	19	17	19
Fraude	69	31	93	7	29	29	29
Vol de plus de 5 000 \$	80	20	80	20	22	30	23
Vol de 5 000 \$ et moins	69	31	71	29	25	28	26
Total - Crimes contre les biens	77	23	71	29	23	27	23
Méfais	88	12	66	34	20	25	21
Crimes d'incendie	88	12	57	43	19	34	19
Prostitution	44	56	96	4	34	28	31
Armes offensives	92	8	79	21	27	25	26
Total - Code criminel	81	19	77	23	26	27	26
Conduite avec facultés affaiblies ³	89	11	35	35	35
Possession / cocaïne	83	17	96	4	30	30	30
Trafic / cocaïne	83	17	96	4	30	29	30
Possession / cannabis	89	11	82	18	22	24	22
Trafic / cannabis	85	15	85	15	26	26	26

¹ Fichier de recherche fondé sur l'affaire du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1997 - CCSJ, qui représente 48 % du volume national de la criminalité.

² Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'homicide, CCSJ.

³ Inclut conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, un taux d'alcoolémie dépassant 80mg, le défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de sang.

... Nombres indisponibles

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 8

Jeunes accusés de certaines infractions prévues par le Code criminel, Canada, 1987-1997¹

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995 ²	1996 ³	1997
Population (personnes de 12 à 17 ans)	2 260 900	2 249 500	2 245 800	2 260 100	2 284 800	2 315 700	2 341 300	2 360 800	2 386 900	2 417 500	2 445 400
Homicide²											
nombre	36	47	47	47	48	58	36	58	68	49	54
taux	1,6	2,1	2,1	2,1	2,1	2,5	1,5	2,5	2,8	2,0	2,2
Variation du taux en %*	-13,8	31,2	0,2	-0,6	-1,0	19,2	-38,6	59,8	16,0	-28,9	8,9
Voies de fait (niveaux 1,2,3)											
nombre	6 891	7 679	9 245	10 797	12 815	13 584	14 981	15 363	15 898	15 945	15 696
taux	305	341	412	478	561	587	640	651	666	660	642
Variation du taux en %*	13,2	12,0	20,6	16,0	17,4	4,6	9,1	1,7	2,4	-1,0	-2,7
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)											
nombre	1 220	1 247	1 478	1 609	1 906	2 074	2 132	1 896	1 586	1 581	1 494
taux	54	55	66	71	83	90	91	80	66	65	61
Variation du taux en %*	15,8	2,7	18,7	8,2	17,2	7,4	1,7	-11,8	-17,3	-1,6	-6,6
Vol qualifié											
nombre	1 204	1 544	1 950	2 055	2 746	2 966	2 996	3 006	3 535	3 741	3 778
taux	53	69	87	91	120	128	128	127	148	155	154
Variation du taux en %*	-7,1	28,9	26,5	4,7	32,2	6,6	-0,1	-0,5	16,3	4,5	-0,2
Total - Crimes de violence											
nombre	10 165	11 437	13 780	15 690	18 919	20 028	21 477	21 629	22 441	22 521	22 252
taux	450	508	614	694	828	865	917	916	940	932	910
Variation du taux en %*	10,2	13,1	20,7	13,1	19,3	4,4	6,1	-0,1	2,6	-0,9	-2,3
Introduction par effraction											
nombre	25 321	23 894	22 155	24 066	26 901	24 747	21 947	19 992	18 654	18 532	17 143
taux	1 120	1 062	987	1 065	1 177	1 069	937	847	782	767	701
Variation du taux en %*	-7,0	-5,2	-7,1	7,9	10,6	-9,2	-12,3	-9,7	-7,7	-1,9	-8,6
Vol de véhicules à moteur											
nombre	5 865	6 436	7 330	7 945	8 768	8 122	8 211	7 476	6 875	7 011	6 503
taux	259	286	326	352	384	351	351	317	288	290	266
Variation du taux en %*	-4,4	10,3	14,1	7,7	9,2	-8,6	--	-9,7	-9,0	0,7	-8,3
Autres vols											
nombre	36 397	36 368	38 897	42 514	45 221	39 648	35 301	32 228	33 762	32 473	28 537
taux	1 610	1 617	1 732	1 881	1 979	1 712	1 508	1 365	1 414	1 343	1 167
Variation du taux en %*	-4,1	0,4	7,1	8,6	5,2	-13,5	-11,9	-9,5	3,6	-5,0	-13,1
Total - Crimes contre les biens											
nombre	74 769	74 316	76 317	83 741	91 656	83 603	74 981	68 907	68 105	66 702	59 532
taux	3 307	3 304	3 398	3 705	4 012	3 610	3 203	2 919	2 853	2 759	2 434
Variation du taux en %*	-4,7	-0,1	2,9	9,0	8,3	-10,0	-11,3	-8,9	-2,2	-3,3	-11,8
Méfaits											
nombre	7 832	8 643	8 491	8 647	9 725	9 066	8 214	7 687	7 745	7 695	7 150
taux	346	384	378	383	426	392	351	326	324	318	292
Variation du taux en %*	0,2	10,9	-1,6	1,2	11,3	-8,0	-10,4	-7,2	-0,3	-1,9	-8,1
Armes offensives											
nombre	1 416	1 514	1 702	1 809	2 020	1 906	1 932	1 963	1 693	1 551	1 488
taux	63	67	76	80	88	82	83	83	71	64	61
Variation du taux en %*	-3,2	7,5	12,6	5,6	10,5	-6,9	0,3	0,8	-14,7	-9,5	-5,2
Total - Autres infractions au Code criminel											
nombre	22 764	24 136	25 865	27 118	31 741	31 651	30 429	29 089	30 117	30 187	29 952
taux	1 007	1 073	1 152	1 200	1 389	1 367	1 300	1 232	1 262	1 249	1 225
Variation du taux en %*	9,6	6,6	7,3	4,2	15,8	-1,6	-4,9	-5,2	2,4	-1,0	-1,9
Total - Code criminel (excluant les infractions aux règlements de la circulation)											
nombre	107 698	109 889	115 962	126 549	142 316	135 282	126 887	119 625	120 663	119 410	111 736
taux	4 764	4 885	5 164	5 599	6 229	5 842	5 420	5 067	5 055	4 939	4 569
Variation du taux en %*	-0,7	2,6	5,7	8,4	11,2	-6,2	-7,2	-6,5	-0,2	-2,3	-7,5

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires corrigées de 1986 à 1990; estimations postcensitaires définitives pour 1991 et 1995; estimations postcensitaires mises à jour de 1996 à 1997.

² Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'homicide, CCSJ.

³ Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

⁴ Révisé. Après la diffusion des données de 1996 en juillet 1997, une erreur a été décelée qui a mené à un sous-dénombrement de crimes (et d'accusés) enregistrés en 1996 pour Toronto et en 1995 et 1996 pour Winnipeg. Cette erreur a été corrigée et les données dans ce Juristat tiennent compte des révisions. Pour plus de détails, voir la section de la méthodologie.

-- nombres infimes

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 9


Estimations de la population, Canada, provinces et territoires, 1987 à 1997

Année	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
en milliers													
1987													
Total	576,5	129,0	896,3	730,5	6 805,9	9 684,9	1 100,5	1 036,4	2 443,5	3 064,6	26,0	55,7	26 549,7
Jeunes (12 à 17 ans)	68,4	12,4	83,2	71,9	545,3	818,1	98,8	94,1	212,2	248,0	2,3	6,2	2 260,9
1988													
Total	576,2	129,7	900,2	733,1	6 860,4	9 884,4	1 104,7	1 031,7	2 463,0	3 128,2	26,9	56,3	26 894,8
Jeunes (12 à 17 ans)	67,3	12,2	81,9	71,4	545,4	814,4	98,1	93,3	210,6	246,5	2,3	6,0	2 249,5
1989													
Total	577,4	130,6	906,7	738,0	6 948,0	10 151,0	1 106,2	1 023,0	2 504,3	3 209,2	27,4	57,5	27 379,3
Jeunes (12 à 17 ans)	65,8	12,2	80,0	70,5	551,2	811,1	96,6	92,6	210,7	247,0	2,2	6,0	2 245,8
1990													
Total	578,9	131,0	912,5	743,0	7 020,7	10 341,4	1 108,4	1 010,8	2 556,4	3 300,1	28,0	59,4	27 790,6
Jeunes (12 à 17 ans)	63,6	12,0	78,2	69,1	561,2	813,1	95,9	91,9	214,5	252,3	2,2	6,0	2 260,1
1991													
Total	580,3	130,8	918,0	748,5	7 079,6	10 464,2	1 112,5	1 006,3	2 601,1	3 379,3	29,1	61,3	28 111,0
Jeunes (12 à 17 ans)	61,5	12,0	77,1	68,0	573,4	817,8	95,6	92,1	219,3	259,5	2,3	6,2	2 284,8
1992													
Total	582,3	131,4	923,1	752,0	7 164,0	10 663,4	1 114,9	1 005,6	2 639,3	3 463,6	30,3	62,5	28 532,5
Jeunes (12 à 17 ans) ¹	59,8	11,9	76,6	66,9	586,3	826,6	94,9	92,3	224,5	267,0	2,5	6,4	2 315,7
1993													
Total	584,0	132,8	929,2	754,2	7 235,5	10 805,0	1 120,4	1 007,7	2 675,7	3 557,3	30,5	63,4	28 895,7
Jeunes (12 à 17 ans) ¹	58,0	11,8	76,0	65,4	593,2	836,3	94,4	92,8	229,7	274,6	2,6	6,4	2 341,3
1994													
Total	580,5	134,2	933,5	756,7	7 296,2	10 963,2	1 126,2	1 009,4	2 710,1	3 659,9	29,8	64,8	29 264,7
Jeunes (12 à 17 ans) ¹	56,0	11,9	75,1	64,2	595,8	843,7	94,0	93,4	234,4	283,2	2,6	6,5	2 360,8
1995													
Total	575,4	135,3	936,6	758,6	7 348,7	11 120,8	1 132,4	1 013,0	2 745,2	3 754,0	30,5	66,0	29 616,5
Jeunes (12 à 17 ans) ¹	54,6	11,9	75,4	63,4	591,7	859,3	94,6	94,5	240,2	292,0	2,7	6,6	2 386,9
1996													
Total	569,6	136,6	941,6	760,8	7 396,7	11 271,8	1 137,3	1 017,5	2 785,8	3 843,6	31,4	66,8	29 959,5
Jeunes (12 à 17 ans) ¹	53,3	11,9	76,0	63,1	587,3	877,0	95,2	95,9	247,0	301,3	2,9	6,7	2 417,5
1997													
Total	562,2	137,1	946,8	761,1	7 431,0	11 421,6	1 142,2	1 021,7	2 841,3	3 921,5	31,6	67,5	30 285,8
Jeunes (12 à 17 ans) ¹	51,9	11,8	76,6	62,7	580,2	896,6	96,2	96,8	254,0	309,0	2,9	6,8	2 445,4

¹ Veuillez noter que les estimations de la population selon l'âge ont été corrigées au 21 octobre 1997, alors que les estimations de la population totale ont été corrigées au 30 mars 1998.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires corrigées de 1986 à 1990; estimations postcensitaires définitives de 1991 à 1995; estimations postcensitaires mises à jour de 1996 et 1997.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPf

1997

- Vol. 17 n° 1 La détermination de la peine dans les tribunaux provinciaux pour adultes au Canada – Étude de neuf secteurs de compétence : 1993 et 1994
- Vol. 17 n° 2 La prostitution de rue au Canada
- Vol. 17 n° 3 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 17 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996
- Vol. 17 n° 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 n° 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 n° 7 Les armes et les crimes de violence
- Vol. 17 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 9 L'homicide au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 10 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1995-1996
- Vol. 17 n° 11 Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
- Vol. 17 n° 12 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996
- Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
- Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
- Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada
- Vol. 18 n° 9 Crimes de violence commis par des étrangers
- Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997